

7 mai 2015

## **TELUS annonce de solides résultats pour le premier trimestre 2015**

***Croissance des produits et des bénéfices tirée par les données mobiles et filaires***

***81 000 nouveaux abonnés nets aux services mobiles postpayés, au service de télévision et au service Internet haute vitesse***

***Une fidélité de la clientèle à la pointe de l'industrie avec un taux de désabonnement mensuel des services mobiles postpayés de 0,91 pour cent - le septième trimestre consécutif en deçà de 1,0 pour cent***

***664 millions \$ distribués aux actionnaires cette année jusqu'en avril 2015***

***Le dividende trimestriel a augmenté de 10,5 pour cent pour atteindre 42 cents par action.***

**Vancouver, C.-B.** – Les produits d'exploitation consolidés de TELUS Corporation ont augmenté de 4,6 pour cent au premier trimestre de 2015, par rapport à l'année précédente. Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA)<sup>1</sup> a augmenté de 5,4 pour cent pour atteindre 1,1 milliard \$. Le revenu net a augmenté de 10 pour cent à hauteur de 415 millions \$, tandis que le bénéfice par action (BPA) a progressé de 11,5 pour cent et atteint 0,68 \$.

Darren Entwistle, le président exécutif de TELUS, a déclaré : « Le très bon démarrage pour l'année 2015 continue de refléter la mobilisation hors pair et l'implication continue de notre équipe à offrir la meilleure expérience client parmi nos pairs de l'industrie internationale des télécommunications, et ce, à tous les jours. En effet, leur dévouement indéfectible à ce niveau a été reflété dans l'ajout net au premier trimestre de 81 000 nouveaux abonnés aux services mobiles postpayés, au service de télévision et au service Internet haute vitesse. »

M. Entwistle a ajouté : « Nos solides résultats soulignent l'efficacité de notre stratégie, qui, depuis 15 ans, est axée sur la croissance des technologies et des services de données filaires et sans fil. Cet objectif, associé à l'excellence du service clientèle, continue de soutenir notre capacité constante à verser d'importants montants en espèces à nos actionnaires à travers nos programmes d'achat d'actions et de croissance du dividende. De fait, au cours des quatre premiers mois de 2015, TELUS a distribué 664 million \$ aux actionnaires, venant s'ajouter aux 3,4 milliards \$ distribués au cours des deux années précédentes. Par ailleurs, je suis ravi de vous annoncer que notre dividende trimestriel a encore augmenté de 42 cents par action, soit une hausse de 10,5 pour cent par rapport à l'année dernière. Il s'agit de notre neuvième augmentation du dividende depuis l'annonce de notre programme de croissance du dividende pluriannuel en mai 2011. »

Le président et chef de la direction de TELUS, Joe Natale, a déclaré : « Nos efforts soutenus sur le service clientèle continuent de distinguer TELUS de la concurrence et offrent aux clients un choix clair. À nouveau, nous avons fait la démonstration de l'effet que peut avoir une forte fidélité de la clientèle sur la performance financière, puisque aussi bien nos opérations dans le secteur mobile que filaire ont connu une hausse de leurs produits et de leur clientèle. Qui plus est, notre taux de désabonnements mensuels des services sans fil postpayés de 0,91 pour cent est demeuré en deçà de un pour cent pour le septième trimestre consécutif et est le plus bas de tous les opérateurs nationaux avec une marge importante. Ces résultats valident notre stratégie et motivent et inspirent notre équipe pour continuer de satisfaire nos clients et nos actionnaires. »

John Gossling, vice-président exécutif et directeur financier de TELUS, a commenté : « Nos résultats financiers constants et notre performance opérationnelle solide continuent d'être soutenus par notre très bon bilan. Au cours de cette période récente marquée par un nombre jamais vu de ventes aux enchères de spectres, les marchés des capitaux ont soutenu, en toute confiance, notre stratégie d'investissement dans cet actif fondamental à long terme. En conséquence, nous avons accru les opportunités de croissance future de la société tout en renforçant de façon simultanée notre bilan en étendant notre échéance à terme moyenne à un impressionnant 11,1 ans et en abaissant notre coût moyen de la dette à long terme à un 4,42 pour cent, le meilleur de l'industrie. »

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En dollars canadiens et en millions, sauf les données par action (non audité)	Trimestre clos le		Variation en %
	2015	2014	
Produits opérationnels	3 028	2 895	4,6
Charges opérationnelles avant dépréciation et amortissements	1 893	1 818	4,1
BAIIA <sup>(1)</sup>	1 135	1 077	5,4
BAIIA, frais de restructuration et autres frais similaires exclus <sup>(1)(2)</sup>	1 152	1 085	6,2
Bénéfice net	415	377	10,1
Bénéfice net ajusté <sup>(3)</sup>	427	383	11,5
Bénéfice par action (BPA)	0,68	0,61	11,5
BPA ajusté <sup>(3)</sup>	0,70	0,62	12,9
Dépenses d'investissement	635	496	28,0
Flux de trésorerie disponibles <sup>(4)</sup>	271	291	(6,9)
Total des connexions clients <sup>(5)</sup>	13 868	13 527	2,5

(1) Le BAIIA n'a pas de définition normalisée prescrite par l'IFRS-IASB. Nous donnons des indications et faisons état de notre BAIIA parce qu'il s'agit d'un instrument clé de l'évaluation de la performance à un niveau consolidé et segmenté. Pour plus de définitions et d'explications, veuillez vous reporter à la Section 11.1 du Rapport de gestion du premier trimestre 2015 ci-joint.

(2) Pour le premier trimestre de 2015 et de 2014, les coûts de restructuration et autres frais similaires étaient respectivement de 17 millions \$ et de 8 millions \$.

(3) Le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté n'ont pas de définition normalisée prescrite par l'IFRS-IASB. Ces termes sont définis dans le présent communiqué de presse comme excluant (après impôts sur les bénéfices) : 1) les coûts de restructuration et autres frais similaires. Pour une analyse plus approfondie des éléments sus-mentionnés, veuillez vous reporter à la Section 1.3 du Rapport de gestion du premier trimestre 2015 ci-joint.

(4) Les flux de trésorerie disponibles n'ont pas de définition normalisée prescrite par l'IFRS-IASB. Pour une définition et des explications, veuillez vous reporter à la Section 11.1 du Rapport de gestion du premier trimestre 2015 ci-joint.

(5) La somme des abonnés mobiles actifs, des lignes d'accès au réseau (LAR), des abonnés à l'accès Internet haute vitesse et des abonnés aux services télévision de TELUS (abonnés Télé OPTIK<sup>mc</sup> et TELUS télévision Satellite®), mesurée à la fin des périodes respectives basées sur les informations de la facturation et d'autres systèmes. À compter du 1er janvier 2014, les connexions des abonnés ont été redéfinies pour exclure 25 000 abonnés à Internet par ligne commutée et inclure 222 000 abonnés Public Mobile prépayés dans les soldes d'ouverture des abonnés. En novembre 2013, TELUS a fait l'acquisition de 100 pour cent de Public Mobile, un opérateur canadien de communications sans fil concentré sur les marchés de Toronto et de Montréal.

Une croissance des revenus consolidés a été générée par des revenus plus élevés des services de transmission des données à la fois mobiles et filaires. Le produit des services de transmission des données sans fil était en hausse de 19 pour cent, ce qui a conduit à une augmentation du produit général du réseau de 6,4 pour cent, tandis que le produit des données filaires a augmenté de 7,2 pour cent par rapport à il y a un an. Dans le secteur sans fil, le produit des données a été stimulé par la croissance du nombre d'abonnés, une adoption accrue par la clientèle des plans sur deux ans à tarif plus élevé, une plus grande utilisation du service de transmission des données du fait de l'adoption constante des téléphones intelligents et des autres périphériques axés sur les données, une plus grande itinérance des données et l'expansion de la couverture du réseau LTE de TELUS. La croissance du produit des données du secteur filaire a été générée par une augmentation du produit des services Internet et des données améliorées du fait d'une hausse constante du nombre des abonnés aux services Internet haute vitesse ainsi que par un produit par client également en hausse, par une augmentation du nombre des abonnés aux services de télévision de

TELUS , et une augmentation des services externalisés des processus commerciaux, et des revenus de TELUS Santé.

Au cours de ce trimestre, TELUS a attiré 37 000 nouveaux clients au service mobile postpayé, 23 000 abonnés au service Internet haute vitesse et 21 000 clients au service de télévision de TELUS. Ces gains ont été en partie limités par la perte des clients des services prépayés sans fil et des lignes d'accès au réseau. La base totale de 8,2 millions d'abonnés mobiles de TELUS (qui comprennent les abonnés Public Mobile sur les deux périodes) est en hausse de 3,1 pour cent par rapport à l'année dernière, les connexions à Internet haute vitesse sont en hausse de 5,8 pour cent à hauteur de 1,5 million et le nombre d'abonnés au service de télévision a augmenté de 11 pour cent pour atteindre 937 000.

L'attention continue que TELUS porte à placer le client d'abord a généré une amélioration d'une année sur l'autre de huit points de base pour un taux de désabonnement mensuel des clients sans fils postpayés à 0,91 pour cent. Il s'agit du septième trimestre consécutif au cours duquel cette mesure importante est en deçà de 1 pour cent.

Le flux de trésorerie disponible<sup>4</sup> de 271 millions \$ était en baisse de 6,9 pour cent par rapport à l'année dernière, du fait d'un BAIIA plus élevé et de paiements de l'impôt sur les revenus inférieurs compensés par des dépenses d'investissement élevées, principalement dues aux investissements dans l'infrastructure du réseau mobile et filaire à large bande pour soutenir la croissance à long terme de TELUS.

Le ratio dette nette/BAIIA de la société (coûts de restructuration et autres coûts similaires exclus) a été multiplié par 2,3 fois à la fin du trimestre du fait de l'acquisition de fréquences du spectre supplémentaires importantes qui ont été mises aux enchères dans des quantités sans précédent au cours des 15 derniers mois. Nous avons révisé nos directives de politique à long terme de 2,00 à 2,50 fois (précédemment 1,50 à 2,00 fois). La société estime que cette nouvelle plage optimise nos coûts des capitaux et repositionne les atouts de TELUS en phase avec ses pairs internationaux. La stratégie de l'entreprise consiste à conserver des cotes de crédit d'excellente qualité dans une plage de BBB+ ou équivalente.

Au premier trimestre de 2015, TELUS a distribué 400 millions \$ à ses actionnaires, dont 244 millions \$ de dividendes payés et 156 millions \$ en achats d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) de 2015. Jusqu'à la fin avril, TELUS a distribué 664 millions \$ à ses actionnaires, dont 487 millions \$ de dividendes et l'achat de 4,3 millions d'actions pour 177 millions \$ dans le cadre de son programme d'OPRCNA de 2015.

*Le présent communiqué contient des énoncés au sujet de futurs événements et de rendements financiers et opérationnels de TELUS (la Société), y compris concernant les hausses de dividendes futures et les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités jusqu'en 2016, et les objectifs annuels pour 2015 et des conseils, qui sont de nature prospective. Par leur nature même, ces énoncés prospectifs exigent de la Société qu'elle pose des hypothèses et formule des prévisions, et sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Il existe un risque important que les énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque divers facteurs pourraient faire en sorte que les événements et le rendement futurs réels diffèrent grandement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs. Par conséquent, le présent communiqué de presse est assujetti à la limitation de responsabilité et est donné sous réserve des hypothèses (y compris les hypothèses pour les indications annuelles pour 2015, les hausses de dividendes semestrielles jusqu'en 2016 et notre capacité à soutenir et à réaliser des programmes d'achat d'action pluriannuels jusqu'en 2016), des qualifications et des facteurs de risque mentionnés dans l'analyse par la direction des activités opérationnelles du premier trimestre et dans le rapport annuel de 2014, ainsi que dans les autres documents d'information publiés par TELUS et les documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières du Canada (sur SEDAR à [sedar.com](http://sedar.com)) et des États-Unis (sur EDGAR à [sec.gov](http://sec.gov)). Sauf là où la loi l'exige, TELUS n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier ses énoncés prospectifs et se réserve le droit de modifier, en tout temps et à sa discrétion, sa pratique actuelle relative à la mise à jour de ses cibles et prévisions annuelles.*

## Faits saillants de la société

Au premier trimestre de 2015, TELUS a réalisé des contributions et des investissements importants auprès des communautés et dans l'économie canadienne au nom des clients, des actionnaires et des membres de l'équipe :

- Payé, collecté et versé un total de 510 millions \$ de taxes aux gouvernements fédéral, provincial et municipal au Canada constitué de taxes sur le revenu d'entreprise, taxes de ventes, taxes foncières, de la part de l'employeur des taxes salariales et de divers droits réglementaires. Depuis 2002, la société a versé environ 16 milliards \$ dans de telles taxes.
- Acheté une fréquence de spectre mobile AWS-3 dans les provinces les plus peuplées du Canada pour 1,5 milliard \$. Depuis le début de 2014, nous avons acheté des licences de spectre mobiles pour 2,6 milliards \$ dans les enchères de spectre de 700 MHz et AWS-3, et payé des frais annuels de renouvellement du spectre d'environ 58 millions \$ au gouvernement fédéral canadien. Depuis 2002, les versements d'impôts et de spectre aux gouvernements fédéral, provincial et municipal au Canada ont totalisé 20 milliards \$.
- Investi 635 millions \$ en dépenses de capital dans les communautés dans tout le Canada et plus de 27 milliards depuis 2000.
- Dépensé 1,8 milliard \$ dans l'ensemble des dépenses d'exploitation, y compris des biens et des services achetés pour 1,2 milliard \$, et depuis 2000, dépensé respectivement 85 milliards \$ et 56 milliards dans ces secteurs.
- Généré pour un total de 684 millions \$ en salaires des membres de l'équipe, dont 245 millions \$ de taxes salariales, et depuis 2000, un total de 34 milliards \$ en salaires des membres de l'équipe.
- En 2015 jusqu'à avril, payé un total de 487 millions \$ de dividendes aux actionnaires individuels, aux détenteurs de fonds communs de placement, aux retraités et aux investisseurs institutionnels pour 177 millions \$ au nom des actionnaires dans le cadre de notre programme d'achat d'actions de 2015.
- Distribué 11,5 milliards \$ aux actionnaires à travers ses dividendes et ses programmes d'achat d'actions entre 2004 et avril 2015, dont 6,9 milliards \$ en dividendes et 4,6 milliards en rachats d'actions.

## Faits saillants opérationnels

### Services mobiles de TELUS

- Les produits tirés du réseau sans fil ont augmenté de 92 millions de \$, ou 6,4 pour cent, pour atteindre 1,54 milliard au premier trimestre de 2015, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette croissance a été obtenue par une augmentation de 19 pour cent du produit des données, reflétant la croissance du nombre d'abonnés, une adoption accrue par la clientèle des plans sur deux ans à tarif plus élevé, une plus grande utilisation du service de transmission des données du fait de l'adoption constante des téléphones intelligents et des autres périphériques axés sur les données, une plus grande itinérance des données et l'expansion de la couverture du réseau LTE de TELUS.
- Le PMAA combiné a augmenté de 3,2 pour cent pour atteindre 62,34 \$, reflétant ainsi le dix-huitième trimestre consécutif de croissance en cumul annuel du PMAA combiné de TELUS.
- Le taux de désabonnement mensuel des services postpayés a chuté de 8 points de base en cumul annuel pour se fixer à 0,91 pour cent et le désabonnement mensuel cumulé a diminué de 22 points de base pour atteindre 1,28 pour cent. Ce faible taux de désabonnement de TELUS reflète la réussite de l'approche du service axé sur le client avant tout, des investissements dans la rétention de la clientèle et d'une portion plus élevée des clients postpayés dans la base d'abonnés de TELUS.
- Le nombre total de nouveaux abonnés au service mobile est de 8 000, soit 2 000 abonnés de moins par rapport à la même période il y a un an. Le nombre total de nouveaux clients postpayés est de 37 000, soit une chute de 11 000 abonnés, tandis que les pertes nettes de 29 000 clients prépayés est en hausse de 9 000 d'une année sur l'autre. Le nombre total d'abonnés aux services mobiles est en hausse de 3,1 pour cent ou 250 000 abonnés par rapport au dernier exercice pour atteindre 8,3 millions. Les abonnés postpayés à forte valeur ajoutée représentent environ 86 % du nombre total d'abonnés de TELUS.

- Le BAIIA du secteur des services mobiles (coûts de restructuration et autres coûts similaires exclus) a augmenté de 57 millions \$ ou 8,0 pour cent au cours de l'année dernière pour atteindre 750 millions \$ du fait principalement de la croissance du produit du réseau et des initiatives d'efficacité opérationnelle, y compris l'intégration de Public Mobile, en partie compensé par des coûts de rétention et des dépenses des canaux de distribution plus élevés.
- Le BAIIA du secteur des services mobiles, moins les dépenses d'investissement, a chuté de 29 millions \$ à 496 millions \$ ce trimestre, du fait que le BAIIA plus élevé a été compensé par des dépenses d'investissement plus élevées, principalement dû à nos investissements dans l'infrastructure du réseau mobile à large bande, y compris le déploiement du spectre de 700 MHz.

### **Services filaires de TELUS**

- Les revenus externes tirés des services filaires ont augmenté de 16 millions de \$, ou 1,2 pour cent, pour atteindre 1,36 milliard de \$ au premier trimestre de 2015, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette croissance a été générée par un produit des transmissions de données en hausse, en partie compensé par une chute continue des produits des services de transmission de la voix traditionnels, ainsi que de ventes d'équipement en baisse.
- Les revenus tirés des services de transmission de données ont progressé de 61 millions de \$, ou 7,2 pour cent, du fait de la croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet haut-débit et de revenus par client plus élevés, d'un nombre d'abonnés au service de télévision TELUS plus élevé, de l'augmentation des services externalisés des processus commerciaux et de revenus de TELUS Santé accrus.
- Le nombre total de 21 000 abonnés supplémentaires au service de télévision TELUS était en baisse de 6 000 abonnés par rapport au même trimestre l'année dernière, parce que l'expansion de la présence du service large bande à haute vitesse adressable de TELUS, l'augmentation des vitesses à large bande et les améliorations du taux de désabonnement des clients, ont été compensés par les extensions commerciales au premier trimestre de 2014, les effets de l'augmentation plus lente du nombre d'abonnés aux services de télévision payés et l'augmentation de la concurrence des services « over the top ».
- Il y a eu 23 000 ajouts nets d'abonnés au service Internet haute vitesse, soit une augmentation de 2 000 abonnés en glissement annuel. La base d'abonnés au service haute vitesse de 1,5 million est en hausse de 82 000 abonnés, ou 5,8 pour cent, par rapport à l'année précédente, reflétant l'expansion de notre couverture à large bande, l'effet de soutien d'OPTIK Télé et le désabonnement moindre.
- Pour le trimestre, le nombre total de lignes d'accès au réseau (LAR) est en chute de 25 000 lignes par rapport aux 24 000 lignes de l'exercice précédent. Les 20 000 pertes des LAR résidentielles représentent une amélioration de 4 000 lignes par rapport à la même période de l'exercice précédent, tandis que les LAR commerciales ont chuté de 5 000 lignes, par rapport aux pertes nulles de la même période il y a un an. L'amélioration des pertes des LAR résidentielles reflète le succès continu des initiatives de priorité accordées au client et de la stratégie de services groupés de TELUS, compensé par le remplacement et la concurrence continue du mobile et d'Internet.
- Le BAIIA des services filaires hors coûts de restructuration et autres coûts similaires de 402 millions \$ ont augmenté de 10 millions \$, ou 2,8 pour cent, en cumul annuel. L'amélioration reflète la croissance continue des produits d'Internet haute vitesse et des transmissions des données améliorées, du service télé, des services d'externalisation du processus commercial et des produits de TELUS Santé, ainsi que l'amélioration des marges et des initiatives continues d'efficacité d'exploitation.
- Le BAIIA du filaire, moins les dépenses d'investissement, a chuté de 52 millions \$ pour atteindre 4 millions \$ du fait principalement que le BAIIA plus élevé a été plus que compensé par les dépenses d'investissement plus élevées qui soutiennent la croissance à long terme de TELUS. Les dépenses d'investissement ont augmenté au cours de la même période l'an dernier du fait des investissements continus dans l'infrastructure du réseau à large bande, y compris en connectant davantage de foyers et d'entreprises directement à notre réseau à fibre optique à large bande, en élargissant la portée et la fonctionnalité de nos solutions de soins de santé, et à l'aide d'investissements dans la résilience et la fiabilité du système et pour soutenir la croissance du service aux entreprises.

## **Déclaration de dividende - a augmenté de 42 cents par trimestre, en hausse de 10,5 pour cent par rapport à l'exercice passé**

Le conseil d'administration de TELUS a déclaré un dividende trimestriel de 42 cents (0,42 \$) canadiens par action sur les actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Ce dividende sera versé le 2 juillet 2015 aux détenteurs inscrits à la clôture des marchés le 10 juin 2015.

Le montant du dividende de ce deuxième trimestre représente une hausse de quatre cent, ou 10,5 %, par rapport au dividende trimestriel de 0,38 \$ versé au 2 juillet 2014.

### **À propos de TELUS**

TELUS (TSX: T, NYSE: TU) est la société de télécommunications connaissant la croissance la plus rapide au Canada, grâce à des produits d'exploitation annuels de 12,1 milliards de dollars et à plus de 13,9 millions de connexions clients, dont 8,3 millions d'abonnés à des services mobiles, 3,1 millions de lignes d'accès pour réseau filaire, 1,5 million d'abonnés à des services Internet et 937 000 clients de TELUS Télé. TELUS offre une gamme complète de produits et de services de communication, notamment des services mobiles, des services de transmission de données et de la voix, des services IP, des services de télévision, de vidéo et de divertissement en plus d'être le fournisseur informatique du domaine des soins de santé le plus important au Canada.

Fidèles à leur objectif consistant à donner dans les communautés, TELUS et les membres de son équipe actuels et retraités ont versé plus de 396 millions de dollars à des organismes caritatifs et sans but lucratif, et offert plus de 6 millions d'heures de bénévolat dans les communautés depuis 2000. Créés en 2005 par Darren Entwistle, président-directeur du conseil d'administration, les onze comités d'investissement communautaire de TELUS, présents partout au pays, dirigent les activités de soutien de l'entreprise aux organismes de bienfaisance locaux et auront remis 47 millions de dollars à 3 700 organismes locaux avant la fin de 2014, enrichissant la vie de plus de deux millions d'enfants et de jeunes au Canada. TELUS a reçu l'honneur d'être désignée comme l'entreprise philanthropique la plus remarquable au monde en 2010 par l'Association of Fundraising Professionals, devenant ainsi la première entreprise canadienne à recevoir cette prestigieuse marque de reconnaissance internationale.

Pour en savoir plus sur TELUS, veuillez consulter le site [telus.com](http://telus.com).

#### **Personne-ressource pour les médias:**

Shawn Hall  
(604) 619-7913  
[shawn.hall@telus.com](mailto:shawn.hall@telus.com)

#### **Personne-ressource pour les relations avec les investisseurs:**

Paul Carpino  
(647) 837-8100  
[ir@telus.com](mailto:ir@telus.com)

### **Accès à l'information sur les résultats trimestriels**

Les investisseurs, les représentants des médias et toute autre personne intéressée peuvent consulter ce communiqué sur les résultats trimestriels, le rapport de gestion, les diapositives sur les résultats trimestriels, la version audio et la transcription de la conférence téléphonique à l'intention des investisseurs, ainsi que les renseignements financiers supplémentaires et la version intégrale de notre rapport annuel 2014 sur notre site Web à [telus.com/investors](http://telus.com/investors).

**La conférence téléphonique de TELUS sur les résultats du premier trimestre de 2015 est fixée au 7 mai 2015 à 15 h 30 HE (13 h 30 HM, 12 h 30 HP) et comprendra un exposé suivi d'une période de questions avec les analystes. Les parties intéressées peuvent accéder à la webdiffusion à [telus.com/investors](http://telus.com/investors). Un enregistrement sera accessible par téléphone du 7 mai au 20 juin en composant le 1-855-201-2300. Veuillez utiliser le numéro de réservation 1178137# et le code d'accès 92105#. La webdiffusion sera également archivée à [telus.com/investors](http://telus.com/investors), et on pourra consulter la transcription de la conférence téléphonique sur le site Web après quelques jours ouvrables.**

**TELUS CORPORATION**

**Rapport de gestion**

**Premier trimestre de 2015**

## Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs portant sur des événements prévus ainsi que sur la performance financière et le rendement opérationnel de TELUS Corporation. Les termes TELUS, la société, « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales. Les énoncés prospectifs incluent des énoncés concernant les objectifs, les perspectives et les indications pour l'exercice et les mises à jour qui y sont apportées, notre programme pluriannuel de croissance des dividendes, notre programme pluriannuel de rachat d'actions et les tendances. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des énoncés prospectifs. Par leur nature, les énoncés prospectifs ne renvoient pas à des faits historiques, ils peuvent faire l'objet de risques et ils exigent que nous émettions des hypothèses. Il existe un risque considérable que les énoncés prospectifs se révèlent inexacts. En conséquence, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs. Une mise à jour de nos hypothèses pour l'exercice 2015 est présentée à la rubrique 9, « *Mise à jour des hypothèses* », du présent rapport de gestion.

Les facteurs pouvant faire en sorte que le rendement réel diffère considérablement des énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport et dans les autres documents déposés par TELUS incluent, sans toutefois s'y limiter, les facteurs suivants :

- La concurrence, y compris l'intense rivalité continue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications établies, les nouveaux venus, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement en pleine croissance; l'entrée possible sur le marché de nouveaux concurrents; la concurrence concernant le spectre pour les services sans fil; notre capacité à continuer de fidéliser les clients en leur offrant une expérience client améliorée; les pertes de lignes d'accès au réseau; les ajouts d'abonnés et les volumes de fidélisation des abonnés aux services mobiles, aux services de télévision et au service Internet haute vitesse ainsi que les coûts connexes; les pressions sur les produits mensuels moyens par appareil d'abonné (les « PMAA ») découlant des conditions du marché et des mesures prises par le gouvernement; la tendance favorisant les tarifs fixes pour les services de transmission de la voix et de données, y compris les forfaits interurbains liés aux services de transmission de la voix, et la disponibilité croissante des réseaux Wi-Fi permettant la transmission de données; ainsi que notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu de données en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable.
- Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation, y compris le fait que le gouvernement fédéral a laissé savoir qu'il a l'intention d'accroître davantage la concurrence dans le secteur des services mobiles, notamment par l'entremise d'un quatrième fournisseur de services mobiles au pays, et de réduire les tarifs liés aux services d'itinérance offerts sur les réseaux mobiles au Canada; l'examen des services mobiles de gros du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») qui a déterminé que le CRTC réglementera les tarifs d'itinérance liés aux services de gros basés sur la technologie GSM au Canada; les futures enchères de spectre (y compris les limites visant les fournisseurs de services sans fil établis, le spectre réservé favorisant les nouvelles entreprises de télécommunications et les autres avantages dont bénéficient les nouveaux participants et les participants étrangers ainsi que la quantité de spectre acquis et les coûts engagés pour acquérir ce spectre); les restrictions concernant l'acquisition, la vente et le transfert de licences de spectre; l'issue de l'examen des services filaires de gros obligatoires effectué par le CRTC, y compris la prise en compte de l'accès obligatoire des concurrents aux installations de fibres optiques jusqu'aux locaux de l'abonné; les exigences accrues en matière de financement concernant les installations de télécommunications au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, de même que les modifications possibles de la portée et de la nature des obligations en matière de services de base, y compris des vitesses d'accès à Internet minimales plus élevées; le nouveau code de conduite pour les fournisseurs de services de télévision mis en place par le CRTC; l'intégration verticale des concurrents aux fins de la propriété du contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; la surveillance continue des restrictions concernant la propriété d'actions ordinaires de TELUS par des non-Canadiens et la conformité à ces restrictions; la modification, l'interprétation et la mise en application des règles concernant le partage des pylônes d'antennes et les services d'itinérance; ainsi que la non-harmonisation des lois provinciales visant la protection des consommateurs, particulièrement à la lumière du Code sur les services sans fil du CRTC, (le « Code ») qui est entré en vigueur le 2 décembre 2013 et les éventuels défis opérationnels liés au Code en raison de contrats de clients d'une durée de deux ans et de trois ans qui arriveront à échéance simultanément en 2015.
- Le remplacement de la technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles, de même que la plus faible croissance générale du nombre d'abonnés dans le secteur des services filaires; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse continue des PMAA tirés des services mobiles de transmission de la voix, en raison notamment du remplacement de la technologie en faveur de la messagerie textuelle et des applications de services par contournement comme Skype; le remplacement des services mobiles par les services Wi-Fi; ainsi que les services par contournement IP (protocole Internet) qui pourraient supplanter les services de télévision et de divertissement ou se répercuter sur les produits.
- La technologie, y compris la demande des abonnés visant les services de transmission de données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale; notre recours à des systèmes existants et à la technologie de l'information; les options au chapitre de la technologie, les voies d'évolution des technologies et les plans de mise en œuvre des réseaux filaires et mobiles (y compris les initiatives liées aux réseaux à large bande, telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile et le déploiement de petites cellules pour les services mobiles); notre recours à des ententes de partage de réseau mobile; le choix des fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits; le taux de concentration et de pénétration sur le marché des fournisseurs d'équipement pour réseaux, de services TELUS TV et d'appareils mobiles; le rendement de la technologie LTE (d'après l'anglais *long-term evolution*); notre besoin prévu à long terme d'obtenir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de transmission de données; le déploiement et l'exploitation de nouveaux réseaux mobiles ainsi que le succès remporté par les nouveaux produits, de nouveaux services et systèmes de soutien; la fiabilité du réseau et la gestion des changements (y compris les risques au chapitre de la technologie et

de la fidélisation des abonnés liés à la migration vers de nouveaux centres de données Internet plus efficaces et la concrétisation des avantages prévus); le moment auquel auront lieu les mises hors service de certains réseaux, systèmes et services filaires existants afin de réduire les coûts d'exploitation; le moment auquel aura lieu la mise hors service des réseaux sans fil fondés sur les technologies iDEN et AMRC afin de redéployer du spectre et de réduire les coûts d'exploitation, ainsi que les coûts de migration connexes des abonnés et les risques liés à la fidélisation des abonnés; la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande; ainsi que la mise à niveau réussie et l'évolution de la technologie sur laquelle se fonde TELUS TV<sup>MD</sup>, qui dépendent de tiers fournisseurs.

- La croissance et les fluctuations de l'économie, y compris la vigueur et le caractère durable de la croissance économique au Canada, qui pourraient être touchés par des faits nouveaux d'ordre économique à l'étranger; les taux d'intérêt futurs; l'inflation; l'incidence des faibles prix du pétrole; le rendement et la capitalisation des régimes de retraite de même que les taux d'actualisation; ainsi que les taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.
- Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre ou auprès de tiers, en raison de notre déploiement du spectre acquis relatif à la technologie LTE et de futures technologies mobiles, des initiatives liées aux services à large bande filaires, des investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau, de la demande des abonnés visant les services de transmission de données, des nouvelles initiatives liées aux centres de données Internet et des enchères de spectre tenues par Industrie Canada et concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2,5 GHz (2 500 à 2 690 MHz), qui devraient prendre fin en mai 2015.
- Les exigences en matière de financement et d'endettement, y compris notre capacité d'effectuer des refinancements et de maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+, ou des notations équivalentes.
- La capacité de maintenir le programme de croissance des dividendes aux alentours de 10 % par année jusqu'en 2016 et la capacité de maintenir et d'exécuter un programme pluriannuel de rachat d'actions jusqu'en 2016. Ces programmes pourraient être touchés par des facteurs comme les faits nouveaux et les décisions en matière de réglementation, l'environnement concurrentiel, la performance économique au Canada, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau des dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration (le « conseil ») en fonction de la situation financière et des perspectives de la société. Le programme de rachat d'actions pourrait être touché par tout changement quant à notre intention de racheter des actions, ainsi que par l'évaluation et la détermination de la situation financière par le conseil de temps à autre. En conséquence, il n'existe aucune certitude que ces programmes seront maintenus jusqu'en 2016.
- Les questions touchant les ressources humaines, y compris l'embauche, la fidélisation et la formation appropriée du personnel dans un secteur hautement concurrentiel, de même que l'issue des futures négociations collectives visant la convention conclue avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT ») et avec la section locale 1944 du Syndicat des Métallos, qui arrivera à échéance à la fin de 2015.
- La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts similaires, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Ces initiatives comprennent notre programme de bonification du bénéfice visant à soutenir une amélioration du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »); l'intégration des activités; l'impartition des processus d'affaires, des activités internes de délocalisation et de réorganisation; les activités d'approvisionnement; ainsi que le regroupement de biens immobiliers.
- Les risques liés aux processus, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes en place et la capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités; la mise en œuvre d'ententes complexes avec de grandes entreprises qui pourraient être touchées de façon défavorable par les ressources disponibles, les limites des systèmes et le niveau de collaboration d'autres fournisseurs de services; notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; ainsi que les risques liés aux activités de réaménagement des coentreprises immobilières.
- Les questions fiscales, y compris les lois fiscales complexes susceptibles de faire l'objet d'interprétations par les administrations fiscales qui pourraient différer de nos interprétations; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que la complexité des lois fiscales internationales et la conformité à ces lois.
- Les événements touchant la poursuite des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter nos réseaux en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les attaques électroniques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les menaces de catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à faire en sorte que notre défense dans le cadre des enquêtes, des réclamations et des poursuites, y compris les recours collectifs intentés contre nous, soit couronnée de succès, de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger.
- Les acquisitions ou les dessaisissements futurs, y compris notre capacité à faire en sorte que l'intégration de ces acquisitions ou les dessaisissements soient fructueux et effectués au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus.
- Les développements touchant la santé, la sécurité et l'environnement et les autres facteurs de risque dont il est question dans le présent document et qui sont mentionnés de temps à autre dans les rapports et dans les documents d'information que nous publions, y compris notre rapport annuel et notre notice annuelle, et dans d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada (sur le site SEDAR à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com)) et auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») aux États-Unis, y compris sur formulaire 40-F (sur le site EDGAR à l'adresse [sec.gov](http://sec.gov)). La rubrique 10, « Risques et gestion des risques », de notre rapport de gestion annuel 2014 et du présent rapport de gestion est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

# Rapport de gestion

Le 7 mai 2015

## Table des matières

Rubrique	Description
1. Introduction	1.1 Préparation du rapport de gestion 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités 1.3 Faits saillants – données consolidées
2. Activités principales et stratégie	
3. Priorités de la société pour 2015	
4. Capacités	4.1 Principaux marchés et concurrents 4.2 Ressources opérationnelles 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière
5. Analyse des résultats d'exploitation	5.1 Généralités 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances 5.3 Résultats d'exploitation consolidés 5.4 Secteur des services mobiles 5.5 Secteur des services filaires
6. Évolution de la situation financière	
7. Situation de trésorerie et sources de financement	7.1 Aperçu 7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation 7.3 Sorties liées aux activités d'investissement 7.4 Entrées (sorties) liées aux activités de financement 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement 7.6 Facilités de crédit 7.7 Vente de créances clients 7.8 Notations du crédit 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels 7.10 Information sur les actions en circulation 7.11 Transactions entre parties liées
8. Questions comptables	8.1 Estimations comptables critiques 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables
9. Mise à jour des hypothèses	
10. Risques et gestion des risques	10.1 Questions de réglementation
11. Définitions et rapprochements	11.1 Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières 11.2 Indicateurs opérationnels – services mobiles

## 1. Introduction

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de la situation financière et de la performance financière consolidées de TELUS pour le trimestre clos le 31 mars 2015, qui doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés de TELUS au 31 mars 2015 (les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux IFRS de l'IASB et aux PCGR du Canada, et ils ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*. L'utilisation du terme IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non définies par les PCGR, telles que le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »), pour évaluer notre rendement, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure de capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que les décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par le comité d'audit de TELUS, et notre conseil d'administration a autorisé leur publication le 7 mai 2015.

## **1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités**

### **Croissance de l'économie**

Nous estimons que la croissance de l'économie au Canada s'élèvera à 2,1 % en 2015 et à 2,2 % en 2016, selon une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources. Dans son Rapport sur la politique monétaire d'avril 2015, la Banque du Canada prévoit que la croissance estimative de l'économie canadienne s'élèvera à 1,9 % en 2015 et à 2,5 % en 2016. Selon l'Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada pour le mois de mars 2015, le taux de chômage au pays s'est élevé à 6,8 % (6,6 % en décembre 2014 et 6,9 % en mars 2014).

### **Faits les plus récents en matière de réglementation**

Des faits nouveaux en matière de réglementation se sont produits au premier trimestre de 2015. Se reporter à la rubrique 10.1, « Questions de réglementation ».

## **1.3 Faits saillants – données consolidées**

### **Enchères concernant le spectre des SSFE-3 et le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz**

En mars 2015, nous avons acquis 15 licences de spectre pour les services sans fil dans les provinces canadiennes les plus peuplées, dans le cadre des enchères concernant le spectre des SSFE-3 tenues par Industrie Canada. Les licences, qui ont été acquises pour un montant de 1,5 milliard de dollars (3,02 \$/MHz/personne vivant dans une zone de population), équivalent à une moyenne nationale de 15 MHz et sont complémentaires au spectre national des SSFE dans la bande de 16,1 MHz que nous avons acquis en 2008 et qui constitue maintenant la pierre d'assise de notre réseau mobile 4G. Le spectre des SSFE-3 acquis accroît de 16 % le spectre que nous détenons en ajoutant 10 MHz de spectre dans le sud de l'Ontario ainsi que 20 MHz de spectre dans chacune des provinces suivantes : Québec, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba. Le spectre des SSFE-3 est propice à l'expansion de notre couverture et de notre capacité dans les milieux urbains et ruraux, et nous comptons l'incorporer à notre réseau existant au cours des trois prochaines années. Nous avons versé un dépôt de 302 millions de dollars au premier trimestre de 2015 aux fins de l'acquisition des licences de spectre pour les SSFE-3, et payé le solde de 1 209 millions de dollars en avril 2015.

TELUS participe aux enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz qu'Industrie Canada a amorcées le 14 avril 2015. En vertu des règles concernant les enchères, tous les participants sont assujettis à un plafond de fréquence de 40 MHz pour ce spectre dans chaque région où des licences sont octroyées. Dans les régions où les entreprises de télécommunications excèdent le plafond de spectre autorisé, elles ne seront pas tenues de renoncer au spectre existant qu'elles détiennent. Toutefois, ces titulaires de licences ne pourront pas présenter de soumissions afin d'obtenir des licences de spectre additionnelles dans le cadre des enchères. Étant donné que TELUS ne détient actuellement aucun spectre dans cette bande de fréquence, les enchères nous fournissent une occasion d'accroître considérablement le spectre que nous détenons ainsi que d'augmenter notre capacité aux fins de notre réseau mobile LTE (d'après l'anglais *long-term evolution*). Les enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz libéré et disponible représentent moins de la moitié de la bande, mais au moins 60 MHz, dans chaque marché. La capacité de Bell et de Rogers à présenter des soumissions est limitée de façon significative dans un grand nombre de zones de desserte, en raison du spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz qu'elles détiennent déjà.

### **Changements au sein du conseil d'administration**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> février 2015, M<sup>me</sup> Lisa de Wilde, qui est directrice générale de TVO et présidente du Festival international du film de Toronto, siège à notre conseil d'administration. Fortement convaincue de l'influence des médias en matière de participation, d'information et de service du bien commun, M<sup>me</sup> de Wilde a consacré sa carrière à la mise en place d'un solide secteur des médias au Canada et à la promotion de la cause des diffuseurs d'émissions éducatives au pays.

Le 2 avril 2015, nous annonçons que M. Charlie Baillie, un administrateur indépendant qui siège au conseil depuis 2003, a décidé de prendre sa retraite et de ne pas se représenter à titre de candidat au poste d'administrateur du conseil à l'assemblée générale annuelle de 2015. Outre ses autres responsabilités à titre de membre du conseil et de comités, M. Baillie a occupé le poste de président du comité des ressources humaines et de la rémunération de 2007 à 2014. Ses efforts nous ont permis de tenir compte de manière appropriée des intérêts de nos actionnaires et de mieux faire comprendre notre démarche en matière de rémunération des cadres dirigeants.

À l'assemblée générale annuelle de 2015, nous allons proposer la nomination de M. Sabi Marwah au poste d'administrateur indépendant. M. Marwah a pris sa retraite et quitté son poste de vice-président du conseil et chef de l'exploitation de La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia) en 2014. En sa qualité de vice-président du conseil, M. Marwah a pris une part active à l'élaboration des plans stratégiques de la banque et il était responsable des fonctions administratives et financières à la banque.

#### **Nouvelle émission de titres de créance de 1,75 milliard de dollars**

Le 27 mars 2015, nous avons annoncé la clôture d'une émission de titres de créance visant des billets de premier rang non garantis de 1,75 milliard de dollars en trois séries, soit des billets à 1,50 % d'un montant de 250 millions de dollars échéant le 27 mars 2018, des billets à 2,35 % d'un montant de 1,0 milliard de dollars échéant le 28 mars 2022 et des billets à 4,40 % d'un montant de 500 millions de dollars échéant le 29 janvier 2046. Le produit net a servi à financer la tranche résiduelle de 1,2 milliard de dollars du prix d'achat des licences de spectre pour les SSFE-3, et il a également été utilisé aux fins générales de la société. Ces émissions de titres de créance, conjuguées à celles effectuées au troisième trimestre de 2014, ont contribué à l'accroissement de la durée moyenne à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial), la portant à environ 11,1 ans au 31 mars 2015 (10,9 ans au 31 décembre 2014). Elles ont par ailleurs réduit le coût moyen pondéré de la dette à long terme, le ramenant à 4,42 % au 31 mars 2015, comparativement à 4,72 % au 31 décembre 2014.

#### **Vente de la tour de bureaux de TELUS située à Vancouver, en Colombie-Britannique**

En février 2015, nous avons annoncé qu'Avigilon Corp., un fournisseur mondial de solutions de sécurité de bout en bout ayant son siège à Vancouver, en Colombie-Britannique, avait convenu d'acquérir la tour de bureaux existante de TELUS située sur Robson Street, au centre-ville de Vancouver, pour 42 millions de dollars. Nous nous attendons à ce que la clôture de cette transaction ait lieu au quatrième trimestre de 2015. Les membres de l'équipe de TELUS quitteront la tour sur Robson Street et emménageront dans les locaux de la nouvelle tour de bureaux du projet Jardin TELUS située au centre-ville de Vancouver, de mai à juillet 2015.

#### **Programmes de rachat d'actions**

Le 23 septembre 2014, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 visant à racheter et à annuler un nombre maximal de 16 millions de nos actions ordinaires, pour un montant maximal de 500 millions de dollars, au cours d'une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Ces rachats peuvent être effectués par l'intermédiaire de la TSX, de la Bourse de New York (« NYSE »), d'autres types de plateformes de négociation ou autrement, dans la mesure permise par les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables. Ce nombre d'actions représente environ 2,6 % des actions ordinaires en circulation à la date à laquelle l'avis d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 a été déposé auprès de la TSX. Les actions ordinaires seront rachetées seulement au moment souhaité et si nous le jugeons souhaitable. Au 30 avril 2015, en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015, nous avons racheté environ 7,1 millions d'actions ordinaires à des fins d'annulation, pour 292 millions de dollars, au prix moyen de 40,86 \$ par action.

Pour de plus amples renseignements sur notre programme pluriannuel de rachat d'actions, se reporter à la rubrique 4.3. Se reporter également à « *La capacité de maintenir et d'exécuter un programme pluriannuel de rachat d'actions jusqu'en 2016* », à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

## Faits saillants – données consolidées

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2015	2014	Variation
<b>Comptes consolidés de résultat</b>			
Produits d'exploitation	3 028	2 895	4,6 %
Bénéfice d'exploitation	679	614	10,6 %
Bénéfice avant impôt	562	512	9,8 %
Bénéfice net	415	377	10,1 %
Bénéfice net par action ordinaire			
Bénéfice par action (BPA) de base (en dollars)	0,68	0,61	11,5 %
BPA dilué (en dollars)	0,68	0,60	13,3 %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,40	0,36	11,1 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions)	608	622	(2,3) %
<b>Tableaux consolidés des flux de trésorerie</b>			
Entrées liées aux activités d'exploitation	718	598	20,1 %
Sorties liées aux activités d'investissement	(926)	(827)	(12,0) %
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) <sup>1</sup>	(635)	(496)	(28,0) %
Entrées (sorties) liées aux activités de financement	1 727	(55)	n.s.
<b>Autres faits saillants</b>			
Nombre de connexions d'abonnés <sup>2</sup> (en milliers)	13 868	13 527	2,4 %
BAIIA <sup>3</sup>	1 135	1 077	5,4 %
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA <sup>3</sup>	17	8	112,5 %
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>3</sup>	1 152	1 085	6,2 %
Marge du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>4</sup> (en %)	38,0	37,5	0,5 pt
Flux de trésorerie disponibles <sup>3</sup>	271	291	(6,9) %
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>3</sup> (fois)	2,30	1,97	0,33

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage

1. Les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) comprennent les actifs acquis relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, compte non tenu des licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie.
2. Le total du nombre d'appareils d'abonnés actifs aux services mobiles, de lignes d'accès au réseau, d'abonnés à Internet haute vitesse et d'abonnés au service TELUS TV (abonnés au service Télé OPTIK<sup>MC</sup> et au service TELUS TV Satellite<sup>MD</sup>) à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le nombre de connexions d'abonnés a été retraité de manière à exclure 25 000 abonnés à Internet commuté et à tenir compte de 222 000 abonnés des services prépayés de Public Mobile dans le calcul des soldes d'ouverture relatifs au nombre d'abonnés. En novembre 2013, TELUS a acquis 100 % de Public Mobile, un exploitant canadien de téléphonie mobile dont les principaux marchés se trouvent à Toronto et à Montréal.
3. Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières. Se reporter à la rubrique 11.1.
4. BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires en pourcentage des produits d'exploitation.

## Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation consolidés** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 133 millions de dollars, ou 4,6 %, au premier trimestre de 2015. Ce résultat tient compte de la croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services de réseau mobile de 92 millions de dollars, ou 6,4 %, au premier trimestre de 2015, ainsi que de la croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés de l'équipement mobile et autres produits de 25 millions de dollars, ou 22 %, au premier trimestre de 2015. L'augmentation des produits tirés des services de réseau mobile découle de la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, de la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés dans la composition des produits, ainsi que de l'utilisation accrue des services mobiles de transmission de données en raison de l'adoption continue de téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles centrés sur les données, facteurs neutralisés en partie par la baisse des produits tirés des services mobiles de transmission de la voix découlant de l'adoption accrue de forfaits voix illimités au pays et du remplacement continu, quoique plus modéré, des services de transmission de la voix par les services de transmission de données. Les produits tirés des services filaires de transmission de données se sont accrus d'un exercice à l'autre de 61 millions de dollars, ou 7,2 %, au premier trimestre de 2015, en raison de la croissance des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés, des services TELUS TV, de l'impartition des processus d'affaires et des services TELUS Santé, déduction faite de la diminution des ventes d'équipement de transmission de données. L'augmentation des produits tirés des services filaires de transmission de données a été neutralisée en partie par la diminution continue des produits tirés de l'équipement et des services filaires de transmission de la voix existants.

Les produits mensuels moyens par appareil d'abonné (les « PMAA ») combinés tirés des services mobiles se sont établis à 62,34 \$ au premier trimestre de 2015, soit une hausse de 1,92 \$, ou 3,2 %, par rapport à la période correspondante de 2014. L'augmentation découle de l'incidence des forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, de l'utilisation accrue des services de transmission de données, d'une composition plus favorable des abonnés des services postpayés et de l'accroissement des services de transmission de données en itinérance, facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix. Les abonnés des services postpayés représentent 86,2 % du total du nombre d'abonnés au 31 mars 2015, par rapport à 84,6 % au 31 mars 2014.

- Au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2015, le **nombre de connexions d'abonnés** a augmenté de 341 000, ou 2,4 %. Cela représente une hausse sur 12 mois (3,1 %) du nombre d'abonnés aux services mobiles, une croissance (11 %) du nombre d'abonnés au service TELUS TV et une croissance (5,8 %) du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse, résultats neutralisés en partie par la réduction de 2,7 % du total des lignes d'accès au réseau.

Les ajouts nets d'abonnés aux services mobiles postpayés se sont établis à 37 000 au premier trimestre de 2015, en baisse de 11 000 par rapport au premier trimestre de 2014. La diminution reflète la plus faible croissance du marché et l'intensification de la concurrence, facteurs neutralisés en partie par la réduction du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés. Le taux de désabonnement mensuel des abonnés des services postpayés s'est établi à 0,91 % au premier trimestre de 2015, comparativement à 0,99 % au premier trimestre de 2014. Le taux de désabonnement combiné au premier trimestre de 2015 s'est établi à 1,28 %, par rapport à 1,50 % au premier trimestre de 2014. Ces améliorations des taux de désabonnement découlent du maintien de nos initiatives accordant la priorité aux clients et de notre approche client transparente.

- Le **BAIIA** consolidé s'est accru d'un exercice à l'autre de 58 millions de dollars, ou 5,4 %, au premier trimestre de 2015. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a augmenté d'un exercice à l'autre de 67 millions de dollars, ou 6,2 %, au premier trimestre de 2015, résultat qui reflète la croissance des produits tirés du réseau mobile et des produits tirés des services filaires de transmission de données, ainsi que l'amélioration des marges liées aux services Internet, TELUS TV et TELUS Santé ainsi qu'aux services d'impartition des processus d'affaires, de même que la mise en œuvre de nos initiatives d'efficacité opérationnelle, facteurs neutralisés en partie par la hausse des frais de fidélisation des abonnés des services mobiles et par la baisse continue des produits tirés des services filaires de transmission de la voix existants.
- Le **bénéfice d'exploitation** a augmenté d'un exercice à l'autre de 65 millions de dollars, ou 11 %, au premier trimestre de 2015, en raison de la croissance du BAIIA et de la diminution du total de la dotation aux amortissements tenant aux ajustements au titre de la durée d'utilité des actifs, qui découlent de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs, déduction faite de la croissance des immobilisations.
- Le **bénéfice avant impôt** a augmenté d'un exercice à l'autre de 50 millions de dollars, ou 9,8 %, au premier trimestre de 2015, résultat qui tient au fait que la hausse du bénéfice d'exploitation a été neutralisée en partie par l'accroissement des coûts de financement, qui tient à l'augmentation du solde moyen de la dette à long terme, facteur neutralisé en partie par la diminution du coût moyen pondéré de la dette à long terme.
- L'**impôt sur le résultat** a augmenté d'un exercice à l'autre de 12 millions de dollars, ou 8,9 %, au premier trimestre de 2015, résultat qui reflète principalement la hausse du bénéfice avant impôt.
- Le **bénéfice net** a augmenté d'un exercice à l'autre de 38 millions de dollars, ou 10 %, au premier trimestre de 2015, résultat qui tient aux facteurs décrits ci-dessus. En excluant l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts similaires, le bénéfice net s'est accru d'un exercice à l'autre de 44 millions de dollars, ou 11 %, au premier trimestre de 2015.

### Analyse du bénéfice net

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
Bénéfice net	415	377	38
Ajouter (déduire) :			
Coûts de restructuration et autres coûts similaires après impôt	12	6	6
Bénéfice net compte non tenu des éléments ci-dessus	427	383	44

- Le **bénéfice par action (BPA) de base** a augmenté d'un exercice à l'autre de 0,07 \$, ou 12 %, au premier trimestre de 2015. Une tranche d'environ 0,02 \$ de l'augmentation d'un exercice à l'autre du BPA de base s'explique par la réduction du nombre d'actions en circulation découlant de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, déduction faite de l'exercice d'options d'achat; la tranche restante découle en grande partie de l'accroissement du BAIIA. En excluant l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts similaires, le BPA de base s'est accru d'un exercice à l'autre de 0,08 \$, ou 13 %, au premier trimestre de 2015.

### Analyse du BPA de base

Trimestres clos les 31 mars (en dollars)	2015	2014	Variation
BPA de base	0,68	0,61	0,07
Ajouter (déduire) :			
Coûts de restructuration et autres coûts similaires après impôt, par action	0,02	0,01	0,01
BPA de base compte non tenu des éléments ci-dessus	0,70	0,62	0,08

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** ont totalisé 0,40 \$ au premier trimestre de 2015, en hausse de 11 % par rapport au premier trimestre de 2014. Le 6 mai 2015, le conseil a déclaré un dividende pour le deuxième trimestre de 0,42 \$ par action sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 2 juillet 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2015. Le dividende déclaré pour le deuxième trimestre reflète une hausse de 0,04 \$ par action, ou 9,5 %, par rapport au dividende de 0,38 \$ par action déclaré à l'exercice précédent, et une hausse de 0,02 \$ par action, ou 5,0 %, par rapport au dividende par action de 0,40 \$ déclaré en février 2015, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance des dividendes décrit à la *rubrique 4.3*.

### Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires** au 31 mars 2015 était de 2,30 fois, en hausse par rapport à 1,97 fois au 31 mars 2014, l'augmentation de la dette nette ayant été neutralisée en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (se reporter à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* »). Nos objectifs financiers, qui sont revus annuellement, comprennent une fourchette cible révisée de 2,00 à 2,50 fois pour ce ratio, qui est selon nous conforme au maintien de notations de crédit de BBB+, ou de notations équivalentes, et qui nous donne un accès raisonnable à des capitaux. À court terme, nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).
- Les **entrées liées aux activités d'exploitation** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 120 millions de dollars, ou 20 %, au premier trimestre de 2015. L'augmentation reflète principalement la hausse du BAIIA consolidé et la diminution des paiements d'impôt sur le résultat, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des paiements au titre de la rémunération fondée sur des actions et des intérêts payés.
- Les **sorties liées aux activités d'investissement** se sont accrues d'un exercice à l'autre de 99 millions de dollars, ou 12 %, au premier trimestre de 2015, en raison principalement de la hausse des dépenses d'investissement et du dépôt plus important versé en mars relativement aux enchères concernant les licences de spectre pour les SSFE-3, par rapport au dépôt relatif aux enchères concernant les licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz versé en mars 2014, déduction faite d'une diminution de la trésorerie utilisée aux fins des acquisitions et des placements connexes. Les **dépenses d'investissement** (excluant les licences de spectre) ont augmenté d'un exercice à l'autre de 139 millions de dollars au premier trimestre de 2015, en raison essentiellement de nos investissements continus dans l'infrastructure à large bande pour les services mobiles et les services filaires, afin d'accroître la couverture, la vitesse et la capacité du réseau visant à soutenir la croissance des services mobiles et des services de transmission de données.

Ces investissements comprennent le déploiement du spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et l'élargissement du réseau LTE, ainsi que la préparation du réseau et des systèmes pour la mise hors service future de technologies existantes.

- Les **entrées liées aux activités de financement** se sont élevées à 1 727 millions de dollars au premier trimestre de 2015, en raison principalement de l'émission de titres de créance d'un montant de 1,75 milliard de dollars en mars 2015, dont il est fait mention ci-dessus, comparativement à des sorties liées aux activités de financement de 55 millions de dollars au premier trimestre de 2014.

Au premier trimestre de 2015, le montant en trésorerie qui revient aux actionnaires s'est établi à 400 millions de dollars, et se compose d'un montant de 244 millions de dollars au titre des dividendes versés et d'un montant de 156 millions de dollars au titre des rachats d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015. Au premier trimestre de 2014, le montant en trésorerie qui revient à nos actionnaires s'est établi à 381 millions de dollars, et se compose d'un montant de 222 millions de dollars au titre des dividendes versés et d'un montant de 159 millions de dollars au titre des rachats d'actions. Pour des renseignements plus détaillés sur notre programme pluriannuel de croissance des dividendes et sur notre programme de rachat d'actions, se reporter à la *rubrique 4.3* et à la *rubrique 7.4*.

- Les **flux de trésorerie disponibles** se sont établis à 271 millions de dollars au premier trimestre de 2015, soit une diminution d'un exercice à l'autre de 20 millions de dollars. L'augmentation du BAIIA et la diminution des paiements d'impôt sur le résultat ont été largement neutralisées par l'augmentation des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre), des paiements au titre de la rémunération fondée sur des actions et des intérêts payés.

## 2. Activités principales et stratégie

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

Nos activités principales sont décrites dans notre rapport de gestion annuel 2014. Nous présentons ci-après une mise à jour de nos activités en fonction de nos impératifs stratégiques.

### **Cibler inlassablement les marchés en croissance des services de transmission de données, IP et mobile**

Les produits tirés des services mobiles externes et des services filaires de transmission de données ont totalisé 2,6 milliards de dollars au premier trimestre de 2015, soit une hausse de 178 millions de dollars, ou 7,4 %, par rapport à la période correspondante de 2014. Les produits tirés des services filaires de transmission de la voix et autres produits ainsi que les autres produits d'exploitation ont totalisé 0,4 milliard de dollars au premier trimestre de 2015, soit une baisse de 45 millions de dollars, ou 9,0 %, par rapport à la période correspondante de 2014. Ensemble, les produits tirés des services mobiles et des services filaires de transmission de données représentent 85 % des produits consolidés de TELUS pour le premier trimestre de 2015, par rapport à 83 % pour la période correspondante de 2014.

### **Offrir des solutions intégrées qui démarquent TELUS de ses concurrents**

Dans la foulée de notre approche client transparente de longue date au chapitre de l'établissement des tarifs liés aux services mobiles et de nos initiatives accordant la priorité aux clients, nous ne facturons plus de frais pour les messages texte entrants aux abonnés qui utilisent des services d'itinérance à l'extérieur du Canada. Nos abonnés peuvent maintenant recevoir gratuitement un nombre illimité de messages texte entrants et se sentir plus à l'aise lorsqu'ils utilisent leur téléphone mobile à l'étranger.

En mars 2015, nous avons procédé au lancement national de Connexion Affaires TELUS<sup>MC</sup>, une solution de communications intégrée pour les petites entreprises. Cette solution infonuagique offre aux entreprises une gamme complète d'outils de communications pouvant être utilisés tant au bureau que pour les applications mobiles, qui comporte des fonctions d'assistant automatisé, d'acheminement des appels, de téléconférence et de vidéoconférence et des numéros sans frais, ainsi qu'une fonction de sauvegarde mobile pour l'accès à Internet au bureau. La solution Connexion Affaires donne aux utilisateurs la possibilité d'utiliser un seul numéro pour leur téléphone mobile, leur tablette, leur téléphone de bureau et leur ordinateur, au moyen de la technologie voix sur IP.

### **Se doter de moyens nationaux pour les services de données, IP, de voix et mobile**

En mars 2015, nous avons acquis 15 licences de spectre pour les services sans fil dans les provinces canadiennes les plus peuplées, dans le cadre des enchères concernant le spectre des SSFE-3 tenues par Industrie Canada. Le spectre des SSFE-3 constitue un ajout précieux à notre portefeuille de spectre et il est crucial pour nous permettre de prendre en charge la demande croissante à l'égard de la vidéo en continu et autres fonctions à forte concentration de données des plus récents téléphones intelligents.

### **Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de notre stratégie et concentrer nos ressources sur nos activités de base**

Au premier trimestre de 2015, nous avons conclu un partenariat avec Jasper Technologies Inc., un chef de file mondial en plateformes Internet des objets (« IdO ») dont le siège est situé en Californie, aux fins de l'implémentation de solutions IdO libre-service pour notre propre plateforme IdO, soit le Centre de contrôle TELUS. La nouvelle plateforme vise à aider les entreprises canadiennes à simplifier la mise en place et la gestion des services IdO grâce à ses fonctions de configuration automatisée d'appareils, de diagnostic en temps réel, de facturation intégrée et de gestion des coûts. Le Centre de contrôle TELUS aidera les entreprises à gérer l'ensemble du cycle de vie d'un service IdO, en leur permettant notamment d'adopter de nouveaux modèles d'affaires, d'accélérer la mise en marché et d'augmenter leur capacité d'adaptation à la demande du marché. Il sera offert en parallèle avec notre Marché IdO, un portail en ligne grâce auquel les entreprises ont accès à des applications IdO.

En février 2015, nous avons conclu un partenariat avec Sécurité publique Canada aux fins du lancement de la campagne #AppAvisé, qui a pour objectif d'informer et de sensibiliser les Canadiens et de les inciter à prendre des mesures afin de protéger les renseignements personnels stockés sur Internet et sur leurs appareils mobiles. Par l'intermédiaire de notre collaboration avec Sécurité publique Canada et du programme TELUS AVERTI (Internet et téléphones intelligents en toute sécurité), nous nous engageons à fournir aux Canadiens et à leur famille de l'information sur l'utilisation sécuritaire d'Internet et des téléphones intelligents. TELUS AVERTI est le premier programme de ce genre offert au Canada. Depuis sa création en 2013, nous avons informé plus de 500 000 Canadiens sur la sécurité en ligne.

En mars 2015, nous avons conclu un partenariat avec Alcatel-Lucent et sommes devenus le premier client de la solution à petites cellules pour entreprises, qui permet d'accroître la connectivité et la couverture des réseaux LTE et Wi-Fi dans les bureaux et dans les autres immeubles densément peuplés. Cette technologie permettra de réduire la congestion et de délester le trafic du réseau à cellules macro afin d'offrir une connectivité transparente et un rendement élevé à l'intérieur des lieux publics et des bureaux des entreprises.

Également en mars 2015, nous avons conclu l'acquisition de la technologie de dossiers médicaux électroniques (« DME ») certifiée de Medesync, qui nous permettra d'intégrer une interface Web bilingue à notre gamme de DME offerts au Québec. Medesync emploie des technologies mobiles et infonuagiques de pointe afin de permettre aux médecins d'accéder aux DME à partir de n'importe quel ordinateur ou appareil mobile. La technologie DME de Medesync comporte des outils permettant la gestion de l'ensemble des activités d'une clinique et l'accès à ces activités, y compris la prise de rendez-vous, les prescriptions, la facturation et le traitement électronique des résultats de laboratoire.

### **Pénétrer le marché comme une seule et même équipe, sous une seule marque et en mettant en œuvre une stratégie unique**

Notre grande priorité est d'accorder la priorité aux clients alors que nous nous efforçons d'offrir constamment une expérience client exceptionnelle et de devenir la société la plus recommandée dans les marchés où nous offrons des services. En avril 2015, le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (le « CPRST ») a publié son premier rapport semestriel; le nombre de plaintes concernant TELUS a une fois de plus diminué considérablement. Du total des plaintes relatives à l'ensemble des fournisseurs de services présentées au CPRST, seulement 4,4 % concernaient TELUS, soit le pourcentage le plus faible par rapport aux autres entreprises de télécommunications au pays. Le nombre de plaintes liées à TELUS a diminué de 46 % depuis le milieu de 2014, ce qui reflète notre tendance à l'amélioration constante depuis 2011 et a donné lieu au retrait de TELUS de la liste du CPRST énumérant les cinq marques relativement auxquelles le plus grand nombre de plaintes est présenté. De plus, le nombre de plaintes concernant Koodo Mobile présentées par des clients a diminué de 26 % depuis le milieu de 2014. Du total des plaintes relatives aux marques complémentaires présentées au CPRST, seulement 1,4 % concernaient Koodo Mobile, soit le plus faible nombre de plaintes présentées relativement à ces marques au Canada.

### **3. Priorités de la société pour 2015**

Les priorités de la société pour 2015 sont présentées dans notre rapport de gestion annuel 2014.

## 4. Capacités

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse complète de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2014.

### 4.2 Ressources opérationnelles

Pour une analyse de nos ressources opérationnelles, se reporter à la *rubrique 4.2* de notre rapport de gestion annuel 2014. L'analyse présentée ci-après reflète les changements survenus depuis lors.

Au premier trimestre de 2015, nous avons continué d'occuper une place dominante au chapitre des taux de désabonnement à l'échelle mondiale. Le premier trimestre de 2015 constitue le septième trimestre consécutif au cours duquel notre taux de désabonnement mensuel des abonnés des services postpayés est en deçà de 1 %. Le taux de désabonnement combiné de 1,28 % enregistré au premier trimestre de 2015 est l'un des taux de désabonnement les plus faibles enregistrés pour un premier trimestre depuis que nous sommes devenus une entreprise de télécommunications nationale il y a 15 ans. Ce résultat constitue un autre exemple du succès découlant de la culture qui nous démarque et qui vise à accorder la priorité aux clients ainsi que de l'attention que nous continuons de porter à la prestation d'un service à la clientèle exceptionnel, de même que des produits et services attrayants que nous offrons.

#### Secteur des services mobiles

Au cours du premier trimestre de 2015, nous avons acquis 15 licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères concernant le spectre des SSFE-3 tenues par Industrie Canada. Ces acquisitions se sont traduites par une augmentation de 16 % du spectre que nous détenons et nous ont permis d'ajouter 10 MHz de spectre dans le sud de l'Ontario ainsi que 20 MHz de spectre dans chacune des provinces suivantes : Québec, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba. Le spectre des SSFE-3 est propice à l'expansion de notre couverture et de notre capacité dans les milieux urbains et ruraux, et nous comptons l'incorporer à notre réseau existant au cours des trois prochaines années. Par ailleurs, en 2014, nous avons acquis du spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et amorcé son déploiement, et nous avons commencé à l'exploiter de manière à ce que nos abonnés puissent en bénéficier. Dans le cadre des deux dernières enchères de spectre, nous avons accru le spectre que nous détenons à l'échelle nationale de plus de 40 % afin de soutenir notre objectif visant à accorder la priorité aux clients. L'utilisation des services mobiles de transmission de données augmente rapidement, et nous avons en conséquence effectué des investissements afin d'accroître la capacité de notre réseau pour prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles.

Au 31 mars 2015, notre réseau 4G LTE couvrait 92 % de la population canadienne, soit une augmentation par rapport à plus de 81 % de la population que ce réseau rejoignait au 31 mars 2014. À l'extérieur des zones de couverture du réseau LTE, les appareils fondés sur la technologie LTE que nous offrons fonctionnent également sur notre réseau HSPA+, qui couvrait 99 % de la population canadienne au 31 mars 2015.

#### Secteur des services filaires

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de réseau à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens. Nous avons accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations de fibres optiques. Nous avons également accru les vitesses du service Internet à large bande de même que notre catalogue de vidéos sur demande et la programmation haute définition que nous offrons grâce aux services TV sur IP, et nous avons amélioré la commercialisation des produits et services groupés de transmission de données. Nous avons par ailleurs continué d'investir dans nos centres de données Internet de pointe et créé une infrastructure informatique évoluée et diversifiée dans les régions au Canada. Au 31 mars 2015, notre réseau à large bande haute vitesse couvrait plus de 2,8 millions de foyers en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.

### 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

#### Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital et aux fins de la gestion du capital, nous incluons les actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés à notre infrastructure de télécommunications. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions, pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires, ainsi que les ratios de distribution. Se reporter aux définitions, à la rubrique 11.1.

#### Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

##### *Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital*

#### **Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires en vertu de notre programme pluriannuel de croissance des dividendes**

- Le 6 mai 2015, un dividende pour le deuxième trimestre de 0,42 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation a été déclaré; ce dividende est payable le 2 juillet 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2015. Le dividende déclaré pour le deuxième trimestre de 2015 reflète une hausse de 0,04 \$ par action, ou 9,5 %, par rapport au dividende de 0,38 \$ par action versé en juillet 2014, et une hausse de 0,02 \$ par action, ou 5,0 %, par rapport au dividende de 0,40 \$ déclaré en février 2015.

#### **Racheter des actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de nos programmes pluriannuels de rachat d'actions**

- Le 23 septembre 2014, nous avons reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») visant une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 »), aux fins du rachat et de l'annulation d'un nombre maximal de 16 millions de nos actions ordinaires d'une valeur maximale de 500 millions de dollars, sur une période de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Ces rachats sont effectués par l'intermédiaire de la TSX, de la New York Stock Exchange (la « NYSE »), d'autres types de plateformes de négociation ou autrement, dans la mesure permise par les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables. Ce nombre d'actions représente jusqu'à 2,6 % des actions ordinaires en circulation à la date à laquelle l'avis d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 a été déposé auprès de la TSX. Les actions ordinaires seront rachetées seulement au moment souhaité et si nous le jugeons souhaitable. Au 30 avril 2015, nous avons racheté environ 7,1 millions d'actions ordinaires à des fins d'annulation pour 292 millions de dollars, à un prix moyen de 40,86 \$ par action, en vertu de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
- Nous avons également mis en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permet de racheter nos actions ordinaires en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. Les rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis avant toute période d'interdiction de transiger, conformément aux règles de la TSX et aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Le programme de rachat d'actions automatique a été approuvé par la TSX et exécuté le 1<sup>er</sup> octobre 2014; il pourrait être exécuté de temps à autre par la suite. Au cours du mois clos le 30 avril 2015, nous avons racheté 0,5 million d'actions ordinaires dans le cadre de notre programme de rachat d'actions automatique, pour un coût de 21 millions de dollars. Tous les autres rachats d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 seront effectués au gré de la société.
- Rien ne garantit que nous exécuterons notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 ni que nous renouvellerons notre offre pour 2016. Se reporter à « *La capacité de maintenir et d'exécuter un programme pluriannuel de rachat d'actions jusqu'en 2016* », à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

**Utiliser le produit des créances clients titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires, le papier commercial et la trésorerie conservée au moyen du réinvestissement des dividendes, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie**

- Nous avons augmenté l'encours du papier commercial émis, le portant de 130 millions de dollars au 31 décembre 2014 à 519 millions de dollars au 31 mars 2015.
- Le produit des créances clients titrisées s'est élevé à 100 millions de dollars au 31 mars 2015 (100 millions de dollars au 31 mars 2014 et au 31 décembre 2014).

**Maintenir la conformité aux objectifs sur le plan financier**

Nous respectons tous les objectifs :

- Maintenir des notations du crédit de première qualité de BBB+, ou des notations équivalentes – Au 7 mai 2015, les notations du crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette visée.
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires de 2,00 à 2,50 fois – Nous avons révisé notre objectif et porté cette mesure, qui était de 1,50 à 2,00 fois, à 2,00 à 2,50 fois. Au 31 mars 2015, ce ratio se situait dans la fourchette révisée. Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.
- Ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices nets prévisibles sur une base prospective – Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.
- Maintenir des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars – Se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

#### 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### 5. Analyse des résultats d'exploitation

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

#### 5.1 Généralités

Nos secteurs opérationnels constituant des secteurs à présenter sont les services mobiles et les services filaires. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (le principal décideur opérationnel).

## 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

### Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T1 2015	T4 2014	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013	T3 2013	T2 2013
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 028</b>	3 128	3 028	2 951	2 895	2 948	2 874	2 826
<b>Charges d'exploitation</b>								
Achat de biens et services	1 284	1 476	1 333	1 268	1 222	1 349	1 237	1 222
Charge au titre des avantages du personnel	609	651	630	610	596	648	602	606
Dotation aux amortissements	456	468	459	444	463	461	445	446
Total des charges d'exploitation	<b>2 349</b>	2 595	2 422	2 322	2 281	2 458	2 284	2 274
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>679</b>	533	606	629	614	490	590	552
Coûts de financement	117	115	124	115	102	110	109	132
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>562</b>	418	482	514	512	380	481	420
Charge d'impôt sur le résultat	147	106	127	133	135	90	125	134
<b>Bénéfice net et bénéfice net attribuable aux actions ordinaires</b>	<b>415</b>	312	355	381	377	290	356	286
<b>Bénéfice net par action ordinaire :</b>								
De base (BPA de base)	0,68	0,51	0,58	0,62	0,61	0,47	0,56	0,44
Dilué	0,68	0,51	0,58	0,62	0,60	0,46	0,56	0,44
<b>Dividendes déclarés par action ordinaire</b>	<b>0,40</b>	0,40	0,38	0,38	0,36	0,36	0,34	0,34
<b>Information supplémentaire :</b>								
BAIIA <sup>1</sup>	1 135	1 001	1 065	1 073	1 077	951	1 035	998
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA <sup>1</sup>	17	26	30	11	8	33	15	39
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>1</sup>	1 152	1 027	1 095	1 084	1 085	984	1 050	1 037
Entrées liées aux activités d'exploitation	718	917	1 037	855	598	726	1 084	707
Flux de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	271	337	219	210	291	136	365	192

1. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».

### Tendances

La tendance observée au chapitre des produits consolidés continue de refléter la croissance d'un exercice à l'autre i) des produits tirés du réseau mobile, en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés et de la hausse des produits moyens par appareil d'abonné (les « PMAA ») découlant de la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, de l'utilisation accrue des services de transmission de données, d'une composition plus favorable des abonnés des services postpayés et de l'accroissement des services de transmission de données en itinérance, facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix; ii) des produits tirés de l'équipement mobile qui se sont de façon générale accrus en raison de l'augmentation des ventes de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur et des volumes de fidélisation; iii) des produits tirés des services filaires de transmission de données stimulés par le service Internet, par les services de transmission de données améliorés et par les services TELUS TV, ainsi que des produits tirés de l'impartition des services d'affaires et de TELUS Santé. Cette croissance a excédé la diminution continue des produits tirés des services mobiles de transmission de la voix et des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et autres produits.

Les produits à la hausse tirés du réseau mobile reflètent la croissance du nombre d'abonnés, la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, l'utilisation accrue des services de transmission de données et la hausse des produits tirés des services de transmission de données en itinérance, facteurs neutralisés en partie par la baisse des produits tirés des services de transmission de la voix. La croissance des produits tirés des services de transmission de données découle de la plus importante consommation de données en raison de l'adoption accrue des téléphones intelligents, des tablettes et des autres appareils mobiles, ainsi que de l'utilisation accrue d'applications et d'autres services mobiles de transmission de données, de même que de l'élargissement de notre réseau LTE. Par conséquent, les PMAA combinés mensuels se sont accrus d'un exercice à l'autre au cours de 18 trimestres consécutifs. La tendance au chapitre de la croissance des produits tirés des services de transmission de données est touchée par les pressions concurrentielles qui entraînent l'affectation de quantités de données plus importantes aux forfaits, y compris le partage de données, les forfaits de messagerie textuelle illimitée, ainsi que le délestage du trafic de données vers les points d'accès sans fil (Wi-Fi) qui sont de plus en plus disponibles. En juillet 2013, les forfaits de deux ans pour les services mobiles que nous avons lancés ont eu une incidence sur les tendances au chapitre de l'acquisition et de la fidélisation des abonnés, ainsi que sur l'utilisation des services de transmission de données, les abonnés ayant optimisé leurs

forfaits d'appels et de messagerie textuelle illimités et leurs forfaits de partage de données, et nous estimons qu'ils feront augmenter la fréquence à laquelle les abonnés remplacent leurs appareils et mettent à niveau leurs services. Au fur et à mesure que les abonnés renouvelleront leur contrat pour des forfaits de deux ans qui permettent le recouvrement du financement sur une période de deux ans plutôt que de trois ans, et que l'utilisation accrue des services de transmission de données se poursuivra, les PMAA devraient continuer d'augmenter au fil du temps. Toutefois, l'issue de cette situation dépend fortement de la concurrence et du comportement des consommateurs, des décisions prises par le gouvernement, ainsi que du choix des appareils et d'autres facteurs. De plus, la mise en œuvre du Code sur les services sans fil du CRTC continue de poser des défis opérationnels, en raison des contrats de clients d'une durée de deux ans et de trois ans qui arriveront à échéance simultanément à compter de juin 2015.

Les ajouts plus élevés d'abonnés des services mobiles, l'augmentation des frais d'acquisition connexes et des ventes d'équipement, de même que la hausse des frais de fidélisation découlant du renouvellement de contrats ont, dans le passé, revêtu un caractère saisonnier important aux troisième et quatrième trimestres. Ces facteurs peuvent habituellement avoir une plus grande incidence lorsque survient le lancement d'appareils emblématiques. Le BAIIA du secteur des services mobiles affiche habituellement une baisse séquentielle du troisième au quatrième trimestre, en raison de l'intensification continue de la concurrence et du caractère saisonnier des volumes de mises en service. Les ajouts d'abonnés sont habituellement à leur plus faible niveau au premier trimestre. Dans le passé, les PMAA mensuels tirés des services mobiles ont enregistré des hausses séquentielles aux deuxième et troisième trimestres, en raison de l'utilisation accrue de ces services et du recours aux services d'itinérance au printemps et en été, et des baisses séquentielles saisonnières aux quatrième et premier trimestres. Cette incidence saisonnière sur les PMAA devrait diminuer dans l'avenir, au fur et à mesure que les forfaits voix illimités au pays deviendront prépondérants et que les services utilisés pouvant être facturés et que les montées en flèche des services interurbains deviendront moins prononcés.

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés des services filaires de transmission de données reflète la croissance des services Internet haute vitesse et des services de transmission de données améliorés, y compris une hausse de l'utilisation et de l'adoption de services assortis de vitesses plus élevées, l'augmentation continue, quoique plus modérée, du nombre d'abonnés à TELUS TV (en hausse de 11 % au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2015), la croissance des services d'impartition des processus d'affaires, la croissance des solutions TELUS Santé et certaines hausses de tarifs. La croissance des produits tirés des services Internet tient à l'accroissement du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse (croissance de 5,8 % au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2015), ainsi qu'à l'offre de services groupés avec le service Télé OPTIK et à certaines hausses de tarifs. La tendance à la baisse générale des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et des lignes d'accès au réseau découle de la concurrence exercée par des fournisseurs offrant des services VoIP (y compris des câblodistributeurs concurrents), des revendeurs et des entreprises propriétaires d'installations, ainsi que du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services et applications IP. Les pertes de lignes d'affaires d'accès au réseau ont ralenti, en raison en partie d'installations visant de grandes entreprises clientes, ainsi que des investissements dans les services et dans les produits offerts aux clients sur les marchés des petites et moyennes entreprises (« PME »).

La tendance au chapitre de la charge liée aux achats de biens et services reflète l'augmentation des charges au titre de l'équipement mobile liées aux téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus et l'accroissement des volumes de fidélisation, ainsi que la hausse des coûts liés au contenu découlant de l'accroissement du nombre d'abonnés aux services filaires TELUS TV, facteurs neutralisés en partie par la diminution des charges d'exploitation au titre du réseau mobile découlant des initiatives d'efficacité opérationnelle.

La tendance au chapitre de la charge au titre des avantages du personnel tient compte de l'augmentation des charges de rémunération, facteur neutralisé en partie par la baisse du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP ») et par une hausse des coûts liés à la main-d'œuvre inscrits à l'actif qui sont associés à l'accroissement des dépenses d'investissement, comme il est décrit à la *rubrique 7.3*. La charge au titre des avantages du personnel comprend les coûts de restructuration liés à l'effectif, qui ont tendance à fluctuer d'un trimestre à l'autre.

La tendance générale au chapitre de la dotation aux amortissements est demeurée inchangée, résultat qui tient au fait que les augmentations sous-jacentes liées à la croissance des immobilisations résultant des acquisitions, l'élargissement de notre infrastructure à large bande et l'amélioration de la couverture du réseau LTE ont été neutralisés par des ajustements découlant de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs. La baisse séquentielle enregistrée au premier trimestre de 2015 tient compte de l'incidence des révisions apportées à la durée d'utilité des actifs en 2014, comme il est décrit à la *note 1 j)* de nos états financiers consolidés de 2014, déduction faite de la croissance des immobilisations.

La tendance générale au chapitre des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme liée aux investissements importants relatifs aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères tenues par Industrie Canada en 2014 et en 2015. Les coûts de financement comprennent des primes au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme d'environ 13 millions de dollars au troisième trimestre de 2014 et de 23 millions de dollars au deuxième trimestre de 2013. Le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel a augmenté en 2015, en raison principalement de l'accroissement du déficit au titre de ces régimes au 31 décembre 2014, un excédent au titre des régimes à prestations définies du personnel ayant été comptabilisé au 31 décembre 2013. Le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel a diminué en 2014, par rapport à 2013, en raison de la réduction du taux d'actualisation lié aux régimes de retraite à prestations définies du personnel, et du fait que le déficit au titre de ces régimes à la fin de 2012 a été remplacé par un excédent nominal à la fin de 2013. Les coûts de financement pour les huit périodes présentées comprennent divers profits ou pertes de change et des montants variables de produits d'intérêts.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements liés aux variations de l'impôt sur le résultat, et les ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures, y compris les intérêts connexes après impôt sur les redressements. La tendance au chapitre du bénéfice par action (le « BPA ») de base reflète également l'incidence des rachats d'actions en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

La tendance au chapitre des entrées liées aux activités d'exploitation reflète la croissance du BAIIA consolidé et la diminution des paiements d'impôt sur le résultat en 2015, déduction faite de la hausse des charges d'intérêts découlant de nos activités de financement. La tendance au chapitre des flux de trésorerie disponibles reflète les facteurs relatifs aux entrées liées aux activités d'exploitation ainsi que l'accroissement des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre), mais ne tient pas compte de l'incidence de certaines variations du fonds de roulement, notamment les créances clients et les dettes fournisseurs. En raison du paiement final d'un montant de 1,2 milliard de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE-3 en avril 2015 et de notre participation aux enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz qui devraient prendre fin en mai, nous nous attendons à continuer d'engager des dépenses liées aux licences de spectre au deuxième trimestre de 2015.

### 5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (le principal décideur opérationnel). Une analyse du rendement de nos secteurs opérationnels est présentée à la rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles » et à la rubrique 5.5, « Secteur des services filaires », et une analyse des dépenses d'investissement est présentée à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités d'investissement ».

#### Produits d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
Services	2 829	2 702	4,7 %
Équipement	182	172	5,8 %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	3 011	2 874	4,8 %
Autres produits d'exploitation	17	21	(19,0) %
	3 028	2 895	4,6 %

Les produits d'exploitation consolidés ont augmenté de 133 millions de dollars, ou 4,6 %, au premier trimestre de 2015, par rapport au premier trimestre de 2014.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 127 millions de dollars, ou 4,7 %, au premier trimestre de 2015. L'augmentation reflète la croissance du nombre d'abonnés des services mobiles; l'utilisation accrue des services mobiles de transmission de données découlant de l'adoption continue de téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles centrés sur les données; la plus grande proportion de forfaits de deux ans des services mobiles assortis de tarifs plus élevés dans la composition des produits; l'augmentation des produits tirés des services filaires Internet, des services de transmission de données améliorés et des services TELUS TV, laquelle découle de la croissance du nombre d'abonnés; ainsi que l'accroissement des produits du secteur des services filaires tirés des services d'impartition des processus d'affaires et des produits tirés des services TELUS Santé. Ces facteurs ont tous été neutralisés en partie par la réduction continue des produits tirés des services mobiles et filaires de transmission de la voix.

- Les **produits tirés de l'équipement** se sont accrus d'un exercice à l'autre de 10 millions de dollars, ou 5,8 %, au premier trimestre de 2015. Les produits tirés de l'équipement mobile ont augmenté de 28 millions de dollars, résultat qui reflète l'accroissement des volumes de fidélisation et la plus grande proportion de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus, facteurs neutralisés en partie par la diminution des ajouts bruts. Les produits tirés de l'équipement filaire de transmission de données et de la voix ont diminué de 18 millions de dollars, en raison de la baisse des dépenses des entreprises et des dépenses des gouvernements à la fin de l'exercice.
- Les **autres produits d'exploitation** ont diminué d'un exercice à l'autre de 4 millions de dollars, ou 19 %, au premier trimestre de 2015, en raison de la réduction du recouvrement des coûts liés à l'effectif en vertu de programmes gouvernementaux admissibles et de la réduction des montants comptabilisés au titre du compte de report lié à la réglementation sur le plafonnement des prix aux fins de la prestation de services Internet à large bande dans les collectivités rurales et éloignées admissibles.

#### Charges d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
Achat de biens et services	1 284	1 222	5,1 %
Charge au titre des avantages du personnel	609	596	2,2 %
Amortissement des immobilisations corporelles	347	346	0,3 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	109	117	(6,8) %
	2 349	2 281	3,0 %

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 68 millions de dollars, ou 3,0 %, au premier trimestre de 2015, par rapport au premier trimestre de 2014.

- L'**achat de biens et services** a augmenté d'un exercice à l'autre de 62 millions de dollars, ou 5,1 %, au premier trimestre de 2015. Cette augmentation reflète la hausse des frais de fidélisation des abonnés des services mobiles, qui représentent 12,1 % des produits tirés du réseau mobile (par rapport à 10,7 % au premier trimestre de 2014), ainsi que l'accroissement des charges du secteur des services mobiles liées au service à la clientèle et à nos canaux de distribution, la hausse des coûts liés au contenu pour les services TELUS TV et l'augmentation des coûts de restructuration et autres coûts similaires non liés à la main-d'œuvre, déduction faite de la diminution des coûts d'exploitation liés au réseau mobile et de la baisse des coûts relatifs à l'équipement filaire découlant de la réduction des produits tirés de l'équipement.
- La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté d'un exercice à l'autre de 13 millions de dollars, ou 2,2 %, au premier trimestre de 2015, en raison principalement de l'accroissement de 16 millions de dollars des salaires, de la hausse de 6 millions de dollars des charges au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel et de l'augmentation de 4 millions de dollars des charges au titre de la rémunération fondée sur des actions, facteurs neutralisés en partie par une hausse de 11 millions de dollars des coûts liés à la main-d'œuvre inscrits à l'actif. L'augmentation des salaires tient compte de la hausse des coûts visant à soutenir l'accroissement des produits tirés de l'impartition des processus d'affaires, déduction faite d'une réduction du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP ») découlant de nos initiatives continues d'efficacité opérationnelle, y compris l'intégration de Public Mobile.
- L'**amortissement des immobilisations corporelles** a augmenté d'un exercice à l'autre de 1 million de dollars au premier trimestre de 2015, résultat qui tient au fait que la croissance des immobilisations (telles que les actifs liés au réseau à large bande et aux services TELUS TV et le réseau LTE mobile) a été neutralisée par l'incidence de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs.
- L'**amortissement des immobilisations incorporelles** a diminué d'un exercice à l'autre de 8 millions de dollars, ou 6,8 %, au premier trimestre de 2015. La diminution reflète des ajustements de 20 millions de dollars au titre de la durée d'utilité des logiciels, qui découlent de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs ainsi que des immobilisations incorporelles entièrement amorties, facteurs neutralisés en partie par la croissance de 12 millions de dollars des immobilisations incorporelles.

#### Bénéfice d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
	679	614	10,6 %

Le bénéfice d'exploitation a augmenté de 65 millions de dollars, ou 11 %, au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014. Ce résultat tient compte de la hausse de 54 millions de dollars du BAIIA du secteur des services mobiles et de la hausse de 4 millions de dollars du BAIIA du secteur des services filaires, ainsi que de la diminution de 7 millions de dollars du total de la dotation aux amortissements.

#### Coûts de financement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
Charges d'intérêts	117	102	14,7 %
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	7	1	n.s.
(Profits) pertes de change et charges (produits) d'intérêts	(7)	(1)	n.s.
	117	102	14,7 %

Les coûts de financement ont augmenté de 15 millions de dollars, ou 15 %, au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014, en raison des facteurs suivants :

- Les **charges d'intérêts** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 15 millions de dollars, ou 15 %, au premier trimestre de 2015, en raison principalement de l'augmentation du solde moyen de la dette à long terme, facteur neutralisé en partie par la réduction du taux d'intérêt effectif.
- Le **montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel** est calculé pour chaque exercice en fonction du montant net de l'excédent (du déficit) au titre des prestations définies au 31 décembre de l'exercice précédent. Le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel a augmenté d'un exercice à l'autre de 6 millions de dollars au premier trimestre de 2015, en raison principalement de la hausse du déficit au titre des régimes à prestations définies du personnel au 31 décembre 2014, un excédent au titre de ces régimes ayant été comptabilisé au 31 décembre 2013.
- Les **(profits) ou pertes de change et charges (produits) d'intérêts** fluctuent d'une période à l'autre. Les profits de change se sont élevés à 7 millions de dollars au premier trimestre de 2015, résultat qui tient aux couvertures opérationnelles du dollar américain. Les profits de change se sont établis à néant au premier trimestre de 2014. Les produits d'intérêts se sont établis à néant au premier trimestre de 2015 et à 1 million de dollars au premier trimestre de 2014.

En raison des activités de financement au cours des 12 derniers mois, le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial) s'élevait à 4,42 % au 31 mars 2015, par rapport à 4,89 % à l'exercice précédent. Pour des renseignements supplémentaires sur nos activités de financement au premier trimestre de 2015, se reporter à « *Émission et remboursement de titres de créance à long terme* », à la rubrique 7.4.

#### Impôt sur le résultat

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	2015	2014	Variation
Impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés	148	134	10,4 %
Autres	(1)	1	n.s.
Impôt sur le résultat	147	135	8,9 %
Taux d'imposition fédéral et provinciaux et taux pour résidents non canadiens moyens pondérés combinés prévus par la loi (en %)	26,3	26,2	0,1 pt
Taux d'imposition effectif (en %)	26,2	26,3	(0,1) pt

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 12 millions de dollars, ou 8,9 %, au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014, en raison principalement de la hausse du bénéfice avant impôt sur le résultat.

#### Bénéfice global

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
Bénéfice net	415	377	10,1 %
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :			
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat	3	6	(50,0) %
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat – réévaluation des régimes d'avantages du personnel	237	162	46,3 %
Bénéfice global	655	545	20,2 %

Le bénéfice global a augmenté de 110 millions de dollars, ou 20 %, au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014, en raison principalement de la hausse de la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel et du bénéfice net. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, ainsi que les variations de la juste valeur latente de placements disponibles à la vente.

#### 5.4 Secteur des services mobiles

##### Indicateurs opérationnels – secteur des services mobiles

Aux 31 mars	2015	2014 <sup>1</sup>	Variation
<b>Abonnés</b> (en milliers) :			
Postpayés	7 145	6 799	5,1 %
Prépayés	1 144	1 240	(7,7) %
Total	8 289	8 039	3,1 %
Proportion du nombre d'abonnés qui sont des abonnés des services postpayés (en %)	86,2	84,6	1,6 pt
Population couverte par le réseau HSPA+ <sup>2</sup> (en millions)	35,6	34,9	2,0 %
Population couverte par le réseau LTE <sup>2</sup> (en millions)	33,1	28,8	14,9 %
Périodes closes les 31 mars	2015	2014	Variation
<b>Ajouts bruts d'abonnés</b> (en milliers) :			
Postpayés	223	234	(4,7) %
Prépayés	104	138	(24,6) %
Total	327	372	(12,1) %
<b>Ajouts nets d'abonnés</b> (en milliers) :			
Postpayés	37	48	(22,9) %
Prépayés	(29)	(38)	23,7 %
Total	8	10	(20,0) %
<b>PMAA combinés, par mois<sup>3</sup> (en dollars)</b>	62,34	60,42	3,2 %
<b>Taux de désabonnement, par mois<sup>3</sup> (en %)</b>			
Combinés	1,28	1,50	(0,22) pt
Services postpayés	0,91	0,99	(0,08) pt
Frais d'acquisition <sup>4</sup> par ajout brut d'abonné <sup>3</sup> (en dollars)	392	346	13,3 %
Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau <sup>3</sup> (en %)	12,1	10,7	1,4 pt
Volumes de fidélisation <sup>3</sup> (en milliers)	485	446	8,7 %

1. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le nombre d'abonnés des services prépayés, le total des abonnés et les statistiques opérationnelles connexes (ajouts bruts, ajouts nets, PMAA combinés, taux de désabonnement combinés et frais d'acquisition par ajout brut d'abonné) ont été ajustés de manière à tenir compte des 222 000 abonnés de Public Mobile aux fins du calcul des soldes d'ouverture relatifs au nombre d'abonnés, ainsi que des variations subséquentes des abonnés de Public Mobile.
2. Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.
3. Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels – services mobiles ». Ces mesures ne sont pas définies par les IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une société de services mobiles.
4. Frais d'acquisition.

##### Produits d'exploitation – secteur des services mobiles

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les ratios)	2015	2014	Variation
Produits tirés des services de réseau	1 535	1 443	6,4 %
Équipement et autres produits	137	112	22,3 %
Produits d'exploitation externes	1 672	1 555	7,5 %
Produits tirés des services de réseau liés aux activités intersectorielles	14	13	7,7 %
Total des produits d'exploitation	1 686	1 568	7,5 %
Produits tirés des services de transmission de données par rapport aux produits tirés des services de réseau (en %)	53	48	5 pts

Le total des produits du secteur des services mobiles a augmenté de 118 millions de dollars, ou 7,5 %, au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014. L'augmentation reflète la croissance des produits tirés des services de réseau et de l'équipement.

Les **produits tirés des services de réseau** provenant de clients externes se sont accrus d'un exercice à l'autre de 92 millions de dollars, ou 6,4 %, au premier trimestre de 2015. Les produits tirés des services de transmission de données ont augmenté d'un exercice à l'autre de 19 % au premier trimestre de 2015, résultat qui reflète la croissance du nombre d'abonnés, la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés dans la composition des produits, l'utilisation accrue des services de transmission de données découlant de l'adoption continue de téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles centrés sur les données, l'accroissement des services de transmission de données en itinérance et l'élargissement de la couverture de notre réseau LTE. Les produits tirés des services de transmission de la voix ont diminué d'un exercice à l'autre de 5,3 % au premier trimestre de 2015, en raison de l'adoption accrue de forfaits voix illimités au pays, ainsi que de l'adoption continue, mais toutefois plus modérée, des services de transmission de données.

- Les **PMAA combinés mensuels** se sont établis à 62,34 \$ au premier trimestre de 2015, ce qui reflète une hausse de 1,92 \$, ou 3,2 %, par rapport au premier trimestre de 2014. La hausse est attribuable à l'incidence des forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, à l'utilisation accrue des services de transmission de données, à une composition plus favorable des abonnés des services postpayés et à l'accroissement des produits tirés des services de transmission de données en itinérance, facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix découlant de l'adoption accrue de forfaits voix illimités au pays.
- Les **ajouts bruts d'abonnés** se sont élevés à 327 000 au premier trimestre de 2015, ce qui reflète une diminution de 45 000 par rapport au premier trimestre de 2014. Les ajouts bruts d'abonnés des services postpayés se sont établis à 223 000 au premier trimestre de 2015, ce qui reflète une diminution de 11 000 par rapport au premier trimestre de 2014. Cette diminution découle de la plus faible croissance du marché et des efforts déployés au sein de l'industrie pour fidéliser les abonnés, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'abonnés qui changent d'entreprise de télécommunications, facteurs neutralisés en partie par les branchements plus élevés d'abonnés qui utilisent des tablettes. Les ajouts bruts d'abonnés des services prépayés se sont établis à 104 000 au premier trimestre de 2015, ce qui reflète une diminution de 34 000 par rapport à la période correspondante de 2014, laquelle s'explique essentiellement par l'augmentation des ajouts bruts d'abonnés de Public Mobile au premier trimestre de 2014.
- Les **ajouts nets d'abonnés** se sont établis à 8 000 au premier trimestre de 2015, ce qui reflète une diminution de 2 000 par rapport à la période correspondante de 2014, laquelle tient à la réduction des ajouts bruts d'abonnés; ce facteur a été neutralisé en partie par la baisse de notre taux de désabonnement des abonnés des services postpayés. Les ajouts nets d'abonnés des services postpayés se sont établis à 37 000 au premier trimestre de 2015, en baisse de 11 000 par rapport au premier trimestre de 2014, en raison des facteurs décrits ci-dessus ayant influé sur les ajouts bruts d'abonnés, facteurs qui ont été neutralisés en partie par la diminution du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés, lequel s'est établi à 0,91 %. Le nombre d'abonnés des services prépayés a diminué de 29 000 au premier trimestre de 2015, par rapport à une diminution de 38 000 à la période correspondante de 2014. Les pertes d'abonnés des services prépayés reflètent les conversions aux services postpayés, la saturation du marché en ce qui a trait aux services prépayés, ainsi que la vive concurrence continue dans le segment de marché de bas de gamme auquel sont habituellement associés des forfaits liés aux services prépayés.
- Le **taux de désabonnement mensuel moyen des abonnés des services postpayés** s'est établi à 0,91 % au premier trimestre de 2015, par rapport à 0,99 % au premier trimestre de 2014. Le taux de désabonnement mensuel combiné des abonnés s'est élevé à 1,28 % au premier trimestre de 2015, par rapport à 1,50 % à la période correspondante de 2014. L'amélioration du taux de désabonnement s'explique par le maintien de nos initiatives accordant la priorité aux clients et par notre approche client transparente, qui démarquent TELUS dans un marché très concurrentiel, ainsi que par les renouvellements et les échanges d'appareils avant la date prévue, qui découlent des efforts déployés au chapitre de la fidélisation. L'amélioration du taux de désabonnement combiné reflète également la plus grande proportion du nombre d'abonnés qui ont opté pour les services postpayés.

Les **produits tirés de l'équipement et autres produits** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 25 millions de dollars, ou 22 %, au premier trimestre de 2015, en raison principalement de l'accroissement des volumes de fidélisation et de la plus grande proportion de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus, facteurs neutralisés en partie par la diminution des ajouts bruts.

Les **produits tirés des services de réseau liés aux activités intersectorielles** représentent les services de réseau fournis au secteur des services filaires. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes.

**Charges d'exploitation – secteur des services mobiles**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
Achat de biens et services :			
Charges liées aux ventes d'équipement	348	294	18,4 %
Charges d'exploitation des services de réseau	184	193	(4,7) %
Frais de marketing	90	83	8,4 %
Autres <sup>1</sup>	158	139	13,7 %
Charge au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	162	169	(4,1) %
Total des charges d'exploitation	942	878	7,3 %
1. Comprend les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».			

Les charges du secteur des services mobiles ont augmenté de 64 millions de dollars, ou 7,3 %, au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014.

Les **charges liées aux ventes d'équipement** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 54 millions de dollars, ou 18 %, au premier trimestre de 2015, résultat qui reflète l'accroissement des volumes de fidélisation et la plus grande proportion de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus, facteurs neutralisés en partie par la diminution des ajouts bruts.

- Les **frais de fidélisation exprimés en pourcentage des produits tirés des services de réseau** se sont établis à 12,1 % au premier trimestre de 2015, par rapport à 10,7 % au premier trimestre de 2014. L'augmentation tient à l'accroissement des volumes de fidélisation, y compris les renouvellements et les échanges d'appareils avant la date prévue, et à la hausse des commissions connexes, ainsi qu'à l'accroissement des coûts de financement par appareil découlant de l'intensification de la concurrence et de l'adoption continue de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur.
- Les **frais d'acquisition par ajout brut d'abonné** se sont élevés à 392 \$ au premier trimestre de 2015, en hausse de 46 \$ par rapport à la période correspondante de 2014. L'augmentation s'explique essentiellement par la hausse des coûts de financement par appareil en raison de l'intensification de la concurrence, par la plus grande proportion de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur vendus, ainsi que par la hausse des commissions.

Les **charges d'exploitation des services de réseau** ont diminué d'un exercice à l'autre de 9 millions de dollars, ou 4,7 %, au premier trimestre de 2015, en raison de la diminution des coûts d'entretien et de soutien du réseau découlant de la mise hors service du réseau AMRC de Public Mobile au troisième trimestre de 2014, ainsi que de la diminution des frais liés au partage du contenu de données, facteurs neutralisés en partie par la hausse des coûts liés aux services d'itinérance découlant des volumes.

Les **frais de marketing** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 7 millions de dollars, ou 8,4 %, au premier trimestre de 2015, en raison essentiellement de la hausse des charges au titre des commissions tenant à l'accroissement des volumes de fidélisation, ainsi que de l'accroissement des frais de publicité et de promotion.

Les **autres charges au titre de l'achat de biens et services** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 19 millions de dollars, ou 14 %, au premier trimestre de 2015. Ce résultat reflète l'augmentation de la provision pour créances douteuses afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés, l'accroissement de nos canaux de distribution, la hausse des coûts de restructuration et autres coûts similaires non liés à la main-d'œuvre, ainsi que l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre externe et l'accroissement des frais d'administration.

La **charge au titre des avantages du personnel** a diminué d'un exercice à l'autre de 7 millions de dollars, ou 4,1 %, au premier trimestre de 2015, résultat qui reflète la diminution de 3 millions de dollars des salaires et la hausse de 4 millions de dollars des coûts liés à la main-d'œuvre inscrits à l'actif. La diminution des salaires reflète essentiellement la réduction du nombre d'employés équivalents temps plein découlant de nos initiatives d'efficacité opérationnelle, y compris l'intégration de Public Mobile.

**BAIIA – secteur des services mobiles**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges)	2015	2014	Variation
BAIIA	744	690	7,8 %
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	6	3	100,0 %
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	750	693	8,0 %
Marge du BAIIA (en %)	44,1	44,0	0,1 pt
Marge du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (en %)	44,5	44,2	0,3 pt

Le BAIIA du secteur des services mobiles a augmenté de 54 millions de dollars, ou 7,8 %, au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014. Le BAIIA du secteur des services mobiles excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est accru d'un exercice à l'autre de 57 millions de dollars, ou 8,0 %. La hausse du BAIIA reflète la croissance des produits tirés des services de réseau découlant de l'accroissement du nombre d'abonnés et de la hausse des PMAA, ainsi que les initiatives continues d'efficacité opérationnelle, y compris l'intégration de Public Mobile, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des frais de fidélisation ainsi que par la hausse des charges liées au service à la clientèle et des charges liées aux canaux de distribution.

**5.5 Secteur des services filaires****Indicateurs opérationnels – secteur des services filaires**

Aux 31 mars (en milliers)	2015	2014	Variation
<b>Abonnés à Internet haute vitesse</b>	<b>1 498</b>	1 416	5,8 %
<b>Abonnés à TELUS TV</b>	<b>937</b>	842	11,3 %
<b>Lignes d'accès au réseau :</b>			
Lignes résidentielles	1 536	1 619	(5,1) %
Lignes d'affaires	1 608	1 611	(0,2) %
Total des lignes d'accès au réseau	3 144	3 230	(2,7) %
<b>Nombre total d'abonnés aux services filaires</b>	<b>5 579</b>	5 488	1,7 %
Trimestres clos les 31 mars (en milliers)	2015	2014	Variation
<b>Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse</b>	<b>23</b>	21	9,5 %
<b>Ajouts nets d'abonnés à TELUS TV</b>	<b>21</b>	27	(22,2) %
<b>Ajouts nets (pertes nettes) de lignes d'accès au réseau :</b>			
Lignes résidentielles	(20)	(24)	16,7 %
Lignes d'affaires	(5)	—	n.s.
Total des pertes de lignes d'accès au réseau	(25)	(24)	(4,2) %
<b>Ajouts nets au nombre total d'abonnés aux services filaires</b>	<b>19</b>	24	(20,8) %

**Produits d'exploitation – secteur des services filaires**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
Services et équipement de transmission de données	903	842	7,2 %
Services de transmission de la voix	382	413	(7,5) %
Autres services et équipement	56	67	(16,4) %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 341	1 322	1,4 %
Autres produits d'exploitation	15	18	(16,7) %
Produits d'exploitation externes	1 356	1 340	1,2 %
Produits tirés d'activités intersectorielles	43	41	4,9 %
Total des produits d'exploitation	1 399	1 381	1,3 %

Le total des produits d'exploitation du secteur des services filaires a augmenté de 18 millions de dollars, ou 1,3 %, au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014. L'augmentation reflète la croissance continue des produits tirés des services de transmission de données découlant de l'accroissement du nombre d'abonnés, facteur qui a été neutralisé en partie par la baisse continue des produits tirés des services de transmission de la voix et de l'équipement existants, ainsi que par le maintien des pressions concurrentielles liées aux services par contournement et au secteur des entreprises.

Les **produits tirés de contrats conclus avec des clients** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 19 millions de dollars, ou 1,4 %, au premier trimestre de 2015.

- Les **produits tirés des services et de l'équipement de transmission de données** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 61 millions de dollars, ou 7,2 %, résultat qui est principalement attribuable i) à l'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés reflétant la croissance de 5,8 % du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse sur 12 mois, les mises à niveau des clients pour des vitesses Internet plus élevées et des forfaits permettant une plus grande utilisation des services de transmission de données, les abonnements auxquels les offres promotionnelles ne s'appliquent plus, ainsi que l'augmentation des produits d'exploitation par client découlant des mises à niveau à des forfaits permettant de plus rapides vitesses d'accès à Internet haute vitesse, de même que certaines hausses de tarifs; ii) à l'augmentation des produits tirés de TELUS TV découlant de la croissance de 11 % du nombre d'abonnés sur 12 mois; iii) à la croissance des produits tirés de l'impartition des processus d'affaires; iv) à l'augmentation des produits tirés de TELUS Santé. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la réduction des produits tirés des services de vidéoconférence et par la diminution des ventes d'équipement de transmission de données, lesquelles reflètent essentiellement la baisse des dépenses des entreprises et des dépenses des gouvernements à la fin de l'exercice.
- Les **produits tirés des services de transmission de la voix** ont reculé d'un exercice à l'autre de 31 millions de dollars, ou 7,5 %, au premier trimestre de 2015. Cette diminution reflète la réduction continue des produits tirés des services existants découlant du remplacement de la technologie, de l'intensification de la concurrence, de l'utilisation accrue de forfaits interurbains et de la baisse au chapitre du nombre de minutes par abonné des services interurbains. Nous avons enregistré une réduction de 2,7 % des lignes d'accès au réseau au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2015.
- Les **ajouts nets au nombre d'abonnés aux services filaires** se sont établis à 19 000 au premier trimestre de 2015, en baisse par rapport à 24 000 à la période correspondante de 2014.
  - Les **ajouts nets** d'abonnés à Internet haute vitesse se sont élevés à 23 000 au premier trimestre de 2015, en hausse de 2 000 par rapport au premier trimestre de 2014, en raison de l'élargissement de notre couverture à large bande haute vitesse dans les collectivités urbaines et rurales. Les ajouts nets reflètent également l'incidence favorable de l'adoption continue des services Télé OPTIK ainsi que de l'amélioration de notre taux de désabonnement. Les ajouts nets d'abonnés à TELUS TV se sont élevés à 21 000 au premier trimestre de 2015, en baisse de 6 000 par rapport à la période correspondante de 2014, en raison du fait que l'élargissement de l'accessibilité de notre couverture à large bande haute vitesse, l'accroissement des vitesses de téléchargement à large bande et l'amélioration de notre taux de désabonnement ont été neutralisés par les ajouts d'abonnés aux lignes d'affaires au premier trimestre de 2014, par l'incidence du ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés aux services de télévision payés, ainsi que par l'intensification de la concurrence liée aux services par contournement. La priorité que nous continuons d'accorder à l'élargissement de l'accessibilité de nos services Télé OPTIK et Internet haute vitesse, au branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations de fibres optiques et au groupement de ces services s'est traduite par une croissance du nombre combiné d'abonnés aux services Internet et de télévision de 177 000, ou 7,8 %, au cours des 12 derniers mois.
  - Les **pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau** au premier trimestre de 2015, qui se chiffrent à 20 000, reflètent une amélioration par rapport aux pertes de 24 000 lignes comptabilisées au premier trimestre de 2014. Ce résultat s'explique par le maintien de nos initiatives accordant la priorité aux clients et par l'offre de services groupés. Les pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau reflètent la tendance continue, quoique modérée, au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, y compris les pertes en faveur de concurrents, facteurs atténués en partie par le succès du service Télé OPTIK et par l'offre de services groupés.
  - Les **pertes de lignes d'affaires d'accès au réseau** se chiffrent à 5 000 au premier trimestre de 2015, aucune perte n'ayant été comptabilisée au premier trimestre de 2014. Ce résultat continue de refléter l'intensification de la concurrence dans le secteur des entreprises, tandis que les résultats au premier trimestre de 2014 ont été touchés de façon favorable par la mise en place de nouvelles lignes pour des grandes entreprises clientes. Les pertes de lignes d'accès au réseau reflètent également le remplacement des lignes aux fins des services de transmission de la voix par des services IP plus efficaces.

- Les **produits tirés des autres services et de l'équipement** ont diminué d'un exercice à l'autre de 11 millions de dollars, ou 16 %, au premier trimestre de 2015, résultat qui reflète la suppression des frais pour les factures papier et la diminution des ventes d'équipement de transmission de la voix.

Les **autres produits d'exploitation** ont diminué d'un exercice à l'autre de 3 millions de dollars, ou 17 %, au premier trimestre de 2015, en raison de la réduction du recouvrement des coûts liés à l'effectif en vertu de programmes gouvernementaux admissibles et de la réduction des montants comptabilisés au titre du compte de report lié à la réglementation sur le plafonnement des prix aux fins de la prestation de services Internet à large bande dans les collectivités rurales et éloignées admissibles.

Les **produits tirés des activités intersectorielles** représentent les services fournis au secteur des services mobiles. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes.

#### Charges d'exploitation – secteur des services filaires

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
Achat de biens et services <sup>1</sup>	561	567	(1,1) %
Charges au titre des avantages du personnel <sup>1</sup>	447	427	4,7 %
Total des charges d'exploitation	1 008	994	1,4 %

1. Comprend les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».

Le total des charges d'exploitation du secteur des services filaires a augmenté de 14 millions de dollars, ou 1,4 %, au premier trimestre de 2015, par rapport à la période correspondante de 2014, en raison principalement des facteurs suivants :

- Les **charges au titre de l'achat de biens et services** ont diminué d'un exercice à l'autre de 6 millions de dollars, ou 1,1 %, au premier trimestre de 2015. Ce résultat reflète la réduction du coût des ventes d'équipement liée à la diminution des produits tirés de l'équipement ainsi que la diminution des frais de publicité et de promotion, facteurs neutralisés en partie par les coûts liés à la croissance du nombre d'abonnés, y compris la hausse des coûts liés au contenu pour les services de télévision et l'augmentation des exigences liées à la main-d'œuvre externe, ainsi que par la hausse des coûts de restructuration et autres coûts similaires non liés à la main-d'œuvre.
- La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté d'un exercice à l'autre de 20 millions de dollars, ou 4,7 %, au premier trimestre de 2015, en raison essentiellement de la hausse de 19 millions de dollars des salaires, ainsi que de l'accroissement des charges au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel et de la rémunération fondée sur des actions, facteurs neutralisés en partie par la hausse de 7 millions de dollars des coûts liés à la main-d'œuvre inscrits à l'actif. L'augmentation des salaires tient compte de la hausse des coûts pour soutenir la croissance des produits tirés des services d'impartition des processus d'affaires.

#### BAIIA – secteur des services filaires

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges)	2015	2014	Variation
BAIIA	391	387	1,3 %
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	11	5	120,0 %
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	402	392	2,8 %
Marge du BAIIA (en %)	28,0	28,0	— pt
Marge du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (en %)	28,8	28,3	0,5 pt

Le BAIIA du secteur des services filaires a augmenté d'un exercice à l'autre de 4 millions de dollars, ou 1,3 %, au premier trimestre de 2015. Le BAIIA et la marge du BAIIA reflètent des hausses similaires des produits et des charges d'exploitation incluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est accru de 2,8 %, comparativement à une hausse des produits de 1,3 %, résultat qui reflète l'amélioration des marges liées aux services de transmission de données, y compris les services Internet, TELUS TV, TELUS Santé et les services d'impartition des processus d'affaires, de même que la mise en œuvre des programmes d'optimisation des coûts.

## 6. Évolution de la situation financière

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 31 mars 2015	Au 31 déc. 2014	Variation		Les variations survenues comprennent ce qui suit :
<b>Actifs courants</b>					
Trésorerie et placements temporaires, montant net	1 579	60	1 519	n.s.	% Se reporter à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement ».
Débiteurs	1 388	1 483	(95)	(6)	% Augmentation des produits d'exploitation, neutralisée par une diminution du délai moyen de recouvrement des débiteurs des secteurs des services mobiles et des services filaires.
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir	19	97	(78)	(80)	% Reflète le reclassement d'une somme à recevoir dans l'impôt sur le résultat et autres impôts à payer.
Stocks	315	320	(5)	(2)	% Diminution du nombre d'appareils mobiles et d'accessoires, neutralisée en partie par une augmentation du coût moyen par appareil découlant du nombre de téléphones intelligents à valeur plus élevée.
Charges payées d'avance	334	199	135	68	% Paiement anticipé des avantages du personnel prévus par la loi, des droits de licence annuels pour les services mobiles et des contrats d'entretien, déduction faite de l'amortissement.
Avances au titre des coentreprises immobilières	127	—	127	n.s.	% Montants reclassés du poste Actifs non courants.
Actifs dérivés	22	27	(5)	(19)	% Diminution tenant à l'arrivée à échéance d'unités d'actions restreintes, neutralisée en partie par l'augmentation des éléments de couverture du dollar américain.
<b>Passifs courants</b>					
Emprunts à court terme	100	100	—	—	% Se reporter à la rubrique 7.7, « Vente de créances clients ».
Créditeurs et charges à payer	1 934	2 019	(85)	(4)	% Diminution des charges salariales et autres obligations liées au personnel et du passif au titre des unités d'actions restreintes, neutralisée en partie par l'augmentation des charges à payer au titre du programme de rachat d'actions automatique en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, par le moment auquel les paiements au titre des créditeurs ont lieu et par les intérêts à payer.
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer	27	2	25	n.s.	% Charge d'impôt exigible pour 2015, neutralisée par le dernier acompte provisionnel au titre de l'impôt sur le résultat de 2014 et par les acomptes provisionnels au titre de l'impôt sur le résultat de 2015.
Dividendes à payer	243	244	(1)	n.s.	% Réduction du nombre d'actions en circulation découlant de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	743	753	(10)	(1)	% Diminution découlant de la réduction du nombre d'appareils mobiles expédiés à des canaux de distribution externes.
Provisions	115	126	(11)	(9)	% Principalement l'excédent des décaissements au titre de la restructuration liés à l'effectif sur les charges connexes, neutralisé en partie par l'excédent des autres charges de restructuration sur les décaissements.
Tranche à court terme de la dette à long terme	644	255	389	n.s.	% Augmentation du papier commercial utilisé aux fins générales de la société.
<b>Fonds de roulement</b> (actifs courants moins les passifs courants)	<b>(22)</b>	<b>(1 313)</b>	<b>1 291</b>	<b>n.s.</b>	% Augmentation du fonds de roulement tenant à l'accroissement de la trésorerie et des placements temporaires, augmentation des charges payées d'avance; avances au titre des coentreprises immobilières reclassées dans les actifs courants, et diminution des créditeurs et charges à payer.  Diminution du fonds de roulement découlant de la réduction des débiteurs, baisse du bénéfice net et des autres impôts à recevoir/à payer, et augmentation de la tranche à court terme de la dette à long terme.

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 31 mars 2015	Au 31 déc. 2014	Variation		Les variations survenues comprennent ce qui suit :
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations corporelles, montant net	9 282	9 123	159	2 %	Se reporter à <i>Dépenses d'investissement</i> à la rubrique 7.3, « <i>Sorties liées aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à <i>Amortissement des immobilisations corporelles</i> à la rubrique 5.3.
Immobilisations incorporelles, montant net	7 818	7 797	21	n.s. %	Se reporter à <i>Dépenses d'investissement</i> à la rubrique 7.3, « <i>Sorties liées aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à <i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i> à la rubrique 5.3.
Dépôts au titre des licences de spectre pour les SSFE-3	302	—	302	n.s. %	Se reporter à la rubrique 7.3.
Goodwill, montant net	3 761	3 757	4	n.s. %	Augmentation découlant de l'acquisition d'un fournisseur de dossiers médicaux électroniques (« DME »).
Avances au titre des coentreprises immobilières	—	120	(120)	(100) %	Reclassement des avances au titre des coentreprises immobilières dans les actifs courants.
Coentreprises immobilières	22	21	1	5 %	Se reporter à la rubrique 7.11, « <i>Transactions entre parties liées</i> ».
Autres actifs à long terme	312	213	99	46 %	Augmentation de l'actif au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi découlant du rendement des actifs des régimes.
<b>Passifs non courants</b>					
Provisions	351	342	9	3 %	Classement d'une tranche des autres coûts de restructuration passés en charges dans la période dans les passifs non courants, et augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlant de la désactualisation.
Dette à long terme	10 795	9 055	1 740	19 %	Se reporter à la rubrique 7.4, « <i>Entrées (sorties) liées aux activités de financement</i> », pour une analyse de nos activités de financement.
Autres passifs à long terme	707	931	(224)	(24) %	Principalement une réduction des déficits au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi découlant du rendement des actifs des régimes.
Impôt sur le résultat différé	1 944	1 936	8	n.s. %	Augmentation des différences temporaires au titre de la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, neutralisée en partie par une réduction nette des autres différences temporaires.
<b>Capitaux propres</b>					
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	7 678	7 454	224	3 %	Bénéfice net de 415 \$ et montant de 240 \$ inscrit dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des dividendes de 243 \$ déclarés et du rachat d'actions pour un montant de 189 \$ en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

## 7. Situation de trésorerie et sources de financement

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

### 7.1 Aperçu

Au premier trimestre de 2015, nous avons versé un dépôt de 302 millions de dollars relativement aux licences de spectre pour les services sans fil acquises dans le cadre des enchères de spectre concernant les SSFE-3 ayant eu lieu en mars 2015, qui représente 20 % du prix d'achat total. Le 24 mars 2015, nous avons, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, émis des billets de premier rang non garantis d'un montant de 1,75 milliard de dollars en trois séries; nous avons utilisé le produit pour financer le solde de 1 209 millions de dollars du prix d'achat des licences de spectre pour les SSFE-3 en avril 2015, ainsi qu'aux fins générales de la société.

Par ailleurs, au premier trimestre, nous avons versé des dividendes de 244 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et un montant en trésorerie de 156 millions de dollars revenant aux actionnaires, par l'entremise de rachats d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015. Le 1<sup>er</sup> avril 2015, nous avons versé des dividendes de 243 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires et, au cours du mois d'avril, nous avons racheté 0,5 million d'actions ordinaires dans le cadre de notre programme de rachat d'actions automatique, pour un coût de 21 millions de dollars.

Les politiques financières liées à notre structure du capital, notre plan financier et notre compte rendu du plan financier et du plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

#### Flux de trésorerie

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014	Variation
Entrées liées aux activités d'exploitation	718	598	20 %
Sorties liées aux activités d'investissement	(926)	(827)	(12) %
Entrées (sorties) liées aux activités de financement	1 727	(55)	n.s. %
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	1 519	(284)	n.s. %
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	60	336	(82,1) %
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	1 579	52	n.s. %

### 7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation

Les entrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté d'un exercice à l'autre de 120 millions de dollars, ou 20 %, au premier trimestre de 2015.

#### Analyse des variations des entrées liées aux activités d'exploitation

(en millions de dollars)	Premier trimestre
Entrées liées aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 31 mars 2014	598
Variations d'un exercice à l'autre :	
Augmentation du BAIIA (se reporter à la <i>rubrique 5.4</i> , « Secteur des services mobiles », et à la <i>rubrique 5.5</i> , « Secteur des services filaires »)	58
Augmentation des décaissements au titre de la rémunération fondée sur des actions, déduction faite des charges	(39)
Diminution des cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies, déduction faite des charges	8
Diminution des décaissements au titre de la restructuration, déduction faite des coûts de restructuration	8
Augmentation des intérêts payés	(24)
Diminution des intérêts reçus	(1)
Diminution des paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues	109
Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	1
<b>Entrées liées aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 31 mars 2015</b>	<b>718</b>

- Les cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel ont diminué en raison du rendement des actifs des régimes, des variations des taux d'actualisation et du recours à des lettres de crédit.
- Les paiements d'impôt, déduction faite des économies reçues, ont diminué au premier trimestre de 2015, ce qui reflète essentiellement la réduction du paiement d'impôt final pour l'année d'imposition 2014, par rapport au paiement exigible au premier trimestre de 2014 relativement à l'année d'imposition 2013.

### 7.3 Sorties liées aux activités d'investissement

Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté d'un exercice à l'autre de 99 millions de dollars, ou 12 %, au premier trimestre de 2015. L'augmentation tient notamment à ce qui suit :

- Les paiements en trésorerie au titre des immobilisations (excluant les licences de spectre) ont augmenté d'un exercice à l'autre de 65 millions de dollars au premier trimestre de 2015. Ils se composent de ce qui suit :
  - l'augmentation d'un exercice à l'autre des dépenses d'investissement de 139 millions de dollars au premier trimestre de 2015 (se reporter au tableau et à l'analyse ci-dessous);
  - l'augmentation comparative des créditeurs et charges à payer de 74 millions de dollars au premier trimestre de 2015, qui reflète le moment auquel les paiements relatifs aux dépenses d'investissement ont été effectués.

- Le paiement, au premier trimestre de 2015, d'un dépôt de 302 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE-3 acquises dans le cadre des enchères tenues par Industrie Canada en mars 2015, comparativement à un dépôt de 229 millions de dollars au premier trimestre de 2014 au titre des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz acquises dans le cadre des enchères de spectre tenues par Industrie Canada qui ont pris fin en mars 2014. Le solde de 1 209 millions de dollars du prix d'achat des licences de spectre pour les SSFE-3 a été payé en avril 2015, et le solde de 914 millions de dollars du prix d'achat des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz acquises dans le cadre des enchères tenues en 2014 a été payé en avril 2014.
- Au premier trimestre de 2015, des acquisitions d'entreprises et des investissements connexes totalisant 4 millions de dollars, qui complètent nos secteurs d'activité existants (37 millions de dollars au premier trimestre de 2014).
- Des avances et des apports aux coentreprises immobilières, déduction faite des sommes reçues, d'un montant de 7 millions de dollars au premier trimestre de 2015 (14 millions de dollars au premier trimestre de 2014). Ce résultat reflète principalement les avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction, qui correspondent aux progrès accomplis dans le cadre de ces travaux.

#### Mesures des dépenses d'investissement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité du capital)	2015	2014	Variation
<b>Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)<sup>1</sup></b>			
Secteur des services mobiles	248	165	50,3 %
Secteur des services filaires	387	331	16,9 %
Données consolidées	635	496	28,0 %
BAIIA, déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) <sup>2</sup>	500	581	(13,9) %
Intensité du capital du secteur des services mobiles (en %)	15	11	4 pts
Intensité du capital du secteur des services filaires (en %)	28	24	4 pts
Intensité du capital consolidé <sup>2</sup> (en %)	21	17	4 pts

1. Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie.
2. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières », pour les calculs et pour une description.

Les **dépenses d'investissement du secteur des services mobiles** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 83 millions de dollars, ou 50 %, au premier trimestre de 2015, en raison des investissements continus dans l'infrastructure à large bande du secteur des services mobiles afin d'accroître la couverture, la vitesse et la capacité du réseau, y compris le déploiement du spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz, ainsi que les investissements relatifs aux initiatives en matière d'efficacité. Nous continuons d'investir dans les initiatives visant la résilience et la fiabilité du réseau et des systèmes afin de soutenir nos activités accordant la priorité aux clients, ainsi que dans la préparation du réseau et des systèmes pour la mise hors service future d'actifs existants. Le BAIIA du secteur des services mobiles, déduction faite des dépenses d'investissement, s'est élevé à 496 millions de dollars au premier trimestre de 2015, par rapport à 525 millions de dollars à la période correspondante de 2014, résultat qui tient au fait que l'accroissement des dépenses d'investissement a largement neutralisé la croissance du BAIIA.

Les **dépenses d'investissement du secteur des services filaires** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 56 millions de dollars, ou 17 %, au premier trimestre de 2015, en raison principalement des investissements continus dans l'infrastructure à large bande, qui permet de soutenir la croissance du nombre d'abonnés aux services Télé OPTIK et aux services Internet haute vitesse ainsi que l'augmentation des vitesses des services Internet, et accroît le champ d'application et la fonctionnalité de nos solutions en santé. Nous avons également poursuivi nos investissements dans les initiatives visant à assurer la résilience et la fiabilité du réseau et des systèmes et à soutenir la croissance des activités. Le BAIIA du secteur des services filaires, déduction faite des dépenses d'investissement, s'est établi à 4 millions de dollars au premier trimestre de 2015, soit une baisse par rapport à 56 millions de dollars au premier trimestre de 2014, du fait que la hausse des dépenses d'investissement a été neutralisée seulement en partie par la croissance du BAIIA.

## 7.4 Entrées (sorties) liées aux activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 1,7 milliard de dollars au premier trimestre de 2015, par rapport à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 55 millions de dollars à la période correspondante de 2014. Les activités de financement ont trait à ce qui suit :

### Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

Les dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 244 millions de dollars au premier trimestre de 2015, en hausse de 22 millions de dollars par rapport au premier trimestre de 2014. L'augmentation reflète la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance des dividendes, facteur neutralisé par la diminution du nombre d'actions en circulation découlant du rachat et de l'annulation d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

### Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation

Au premier trimestre de 2015, nous avons racheté environ 3,8 millions d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015. Le 30 avril 2015, nous avons racheté environ 0,5 million d'actions pour 21 millions de dollars. Se reporter à la *rubrique 4.3* pour une analyse détaillée des rachats prévus jusqu'en 2016 en vertu de notre programme de rachat d'actions pluriannuel.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015

Période	Actions ordinaires rachetées et annulées	Prix d'achat moyen par action (en dollars)	Coûts d'achat (en millions de dollars)	Augmentation (diminution) des créanciers (en millions de dollars)	Décaissements (en millions de dollars)
Premier trimestre	3 793 200	41,06	156	—	156
Avril	491 600	42,63	21	—	21
Total	4 284 800	41,24	177	—	177

### Emprunts à court terme

Les emprunts à court terme comprennent principalement les sommes qui nous sont avancées par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la vente de créances clients dans le cadre des opérations de titrisation (se reporter à la *rubrique 7.7*, « *Vente de créances clients* »). Le produit s'est établi à 100 millions de dollars au premier trimestre de 2015.

### Émission et remboursement de titres de créance à long terme

Les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont élevées à 2,1 milliards de dollars au premier trimestre de 2015, et se composent de ce qui suit :

- Le 24 mars 2015, nous avons, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, émis des billets de premier rang non garantis d'un montant de 1,75 milliard de dollars, en trois séries, soit des billets à 1,50 % d'un montant de 250 millions de dollars échéant le 27 mars 2018, des billets à 2,35 % d'un montant de 1,0 milliard de dollars échéant le 28 mars 2022, et des billets à 4,40 % d'un montant de 500 millions de dollars échéant le 29 janvier 2046. Le produit net a servi à financer une portion du prix d'achat de 1,5 milliard de dollars des licences de spectre pour les SSFE-3, et la tranche résiduelle a été utilisée aux fins générales de la société.
- Une augmentation nette de 389 millions de dollars du papier commercial, qui a été porté à 519 millions de dollars au 31 mars 2015.

Au premier trimestre de 2014, les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se composaient d'une augmentation nette du papier commercial, qui a été porté à 626 millions de dollars au 31 mars 2014. Le 4 avril 2014, soit après le premier trimestre clos le 31 mars 2014, nous avons émis des billets de premier rang non garantis d'un montant de 1 milliard de dollars, en deux séries, soit des billets à 3,20 % d'un montant de 500 millions de dollars échéant le 5 avril 2021, et des billets à 4,85 % d'un montant de 500 millions de dollars échéant le 5 avril 2044. Le produit net a servi à rembourser l'emprunt de 914 millions de dollars contracté pour financer une portion du prix d'achat des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz, et la tranche résiduelle a été utilisée aux fins générales de la société.

Ces émissions de titres de créance, conjuguées à celles effectuées au troisième trimestre de 2014, ont accru la durée moyenne à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial), la portant à environ 11,1 ans au 31 mars 2015, par rapport à environ 9,2 ans au 31 mars 2014. De plus, le coût moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial) était de 4,42 % au 31 mars 2015, par rapport à 4,89 % au 31 mars 2014, en raison de nos activités de refinancement en 2014 et en 2015.

Au 31 mars 2015, aucun montant n'avait été prélevé sur notre facilité de crédit renouvelable d'une durée de cinq ans (mais un montant de 519 millions de dollars avait été utilisé pour garantir l'encours du papier commercial). Notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à faible coût et il est entièrement soutenu par cette facilité de crédit consentie d'une durée de cinq ans (se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*).

## 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La **dette nette** au 31 mars 2015 s'est établie à 10,0 milliards de dollars, soit une hausse de 1,8 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant de nos activités de refinancement en 2014, de l'émission de titres de créance supplémentaires (principalement aux fins de l'acquisition des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et des licences de spectre pour les SSFE-3, ainsi que du remboursement de la dette à des taux plus élevés), facteurs neutralisés en partie par l'augmentation de la trésorerie et des placements temporaires (en attendant le paiement final d'environ 1,2 milliard de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE-3 acquises en avril 2015).

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette** s'est établie à 95 % au 31 mars 2015, soit un résultat en hausse par rapport à 91 % à l'exercice précédent, qui est imputable à nos activités de refinancement en 2014 ainsi qu'au financement de l'acquisition des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et des licences de spectre pour les SSFE-3 au moyen de la dette à taux fixe.

Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires** s'est établi à 2,30 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2015, en hausse par rapport à 1,97 fois à l'exercice précédent. Ce résultat tient à l'augmentation de la dette nette découlant de l'émission de titres de créance supplémentaires, principalement aux fins de l'acquisition de licences de spectre dont un nombre sans précédent fait l'objet d'enchères, facteur neutralisé en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Notre objectif sur le plan financier relatif à cette mesure est révisé annuellement et il est de 2,00 à 2,50 fois (auparavant 1,50 à 2,00 fois). Nous avons révisé l'objectif sur le plan financier relatif à cette mesure, car nous sommes d'avis que la nouvelle fourchette optimise notre coût du capital par rapport à celui des sociétés homologues à l'échelle mondiale. Notre stratégie vise à maintenir des notations du crédit de première qualité de BBB+, ou des notations équivalentes. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*).

### Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates	2015	2014	Variation
<b>Composantes des ratios d'endettement et de couverture<sup>1</sup> (en millions de dollars)</b>			
Dette nette	10 011	8 202	1 809
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	4 358	4 156	202
Coûts financiers, montant net <sup>2</sup>	462	411	51
<b>Ratios d'endettement</b>			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (en %)	95	91	4 pts
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial) (en années)	11,1	9,2	1,9
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>1</sup> (fois)	2,30	1,97	0,33
<b>Ratios de couverture<sup>1</sup> (fois)</b>			
Couverture par le bénéfice	5,2	5,4	(0,2)
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>2</sup>	9,4	10,1	(0,7)
<b>Autres mesures (en %)</b>			
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté <sup>1</sup>	67	68	(1) pt
Ratio de distribution <sup>1</sup>	67	69	(2) pts

1. Se reporter à la *rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières »*.

2. Les chiffres pour la période de 12 mois close le 31 mars 2014 ont été retraités.

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 5,2 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2015, soit une baisse comparativement à 5,4 fois à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'emprunt s'est traduite par une baisse de 0,8 du ratio, et la croissance du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,6 du ratio.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires** s'est établi à 9,4 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2015, soit une baisse par rapport à 10,1 fois à l'exercice précédent. La hausse du montant net des charges d'intérêts (y compris la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme en septembre 2014) a donné lieu à une diminution de 1,1 du ratio, et l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a donné lieu à une augmentation de 0,4 du ratio. Se reporter à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

**Ratios de distribution** : L'objectif sur le plan financier est de 65 % à 75 % des bénéfiques nets prévisibles, sur une base prospective. Les ratios de distribution de base et ajustés pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars 2015 et 2014 sont conformes à la fourchette visée.

## 7.6 Facilités de crédit

Au 31 mars 2015, nous avons des liquidités disponibles de 1,7 milliard de dollars en vertu des facilités de crédit inutilisées, et nous disposons d'un montant de 400 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7*), ce qui est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars.

### Facilité de crédit renouvelable

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable de 2,25 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant de 15 institutions financières. Cette facilité de crédit a été renouvelée au deuxième trimestre de 2014 et arrivera à échéance le 31 mai 2019. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant.

#### Facilités de crédit et autres facilités de crédit bancaire de TELUS au 31 mars 2015

(en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité renouvelable de cinq ans <sup>1</sup>	31 mai 2019	2 250	—	—	519	1 731

1. Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Notre facilité de crédit renouvelable comporte les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,00:1,00 (ratio d'environ 2,30:1,00 au 31 mars 2015) et de laisser notre ratio de couverture consolidé (BAIIA sur charges d'intérêts sur 12 mois) être inférieur à 2,00:1,00 (ratio d'environ 9,43:1,00 au 31 mars 2015, qui devrait demeurer de loin supérieur à la clause restrictive) à la fin d'un trimestre financier. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

### Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre du papier commercial d'un montant maximal global de 1,2 milliard de dollars, dont le produit est utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial au Canada dépend de nos notations du crédit (se reporter à la *rubrique 7.8, « Notations du crédit »*).

### Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 31 mars 2015, nous disposons de facilités de crédit non consenties sous forme de lettres de crédit de 307 millions de dollars, dont une tranche de 181 millions de dollars avait été utilisée. Nous avons également conclu d'autres facilités sous forme de lettres de crédit qui nous ont permis de participer aux enchères de spectre concernant le spectre des SSFE-3 et la bande de fréquence de 2 500 MHz qu'Industrie Canada a tenues en mars 2015 et amorcées en avril 2015, respectivement. Parallèlement au financement de l'acquisition des licences de spectre pour les SSFE-3 le 21 avril 2015, une tranche de 65 millions de dollars de la dette contractée en vertu de ces lignes de crédit supplémentaires a été éteinte. En vertu des conditions des enchères, les communications entre les soumissionnaires susceptibles de fournir des indices sur les stratégies de soumission, y compris la référence aux préférences en matière de blocs, de technologies ou d'évaluation, sont interdites jusqu'à la date

limite de paiement final prévue pour les enchères. La divulgation du montant précis de nos lettres de crédit pourrait être considérée comme indicative de nos intentions en ce qui a trait aux soumissions. Le montant maximal des lettres de crédit que nous pourrions être tenus de livrer pour les deux enchères combinées s'élevé à environ 200 millions de dollars.

### **7.7 Vente de créances clients**

TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500 millions de dollars. La convention a pris effet jusqu'au 31 décembre 2016, et les liquidités disponibles s'élevaient à 400 millions de dollars au 31 mars 2015 (se reporter à la *note 19* des états financiers consolidés intermédiaires). Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TELUS Communications Inc. doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 7 mai 2015, la notation était plus élevée que la notation devant être maintenue.

### **7.8 Notations du crédit**

Le 19 mars 2015, DBRS Ltd. a publié un communiqué de presse indiquant qu'elle avait placé sous examen avec implications négatives les notations de TELUS Corporation à titre d'émetteur, de ses billets et de son papier commercial, ainsi que la notation des débetures de premier rang de TELUS Communications Inc., en raison des variations réelles et prévues des ratios d'endettement et de couverture des intérêts de la société. Plus précisément, DBRS a indiqué que l'émission possible, à la date du communiqué, de titres de créance pour financer l'acquisition de licences de spectre pour les SSFE-3 constituait un événement susceptible d'influer sur le profil de risque financier de la société. Il n'existe aucune certitude que DBRS ou toute autre agence de notation ne révisera pas à la baisse les notations attribuées à TELUS. L'annonce de DBRS limite notre capacité à avoir accès aux marchés du papier commercial au Canada. La société prévoit qu'elle continuera à avoir accès à du financement à court terme au moyen d'autres sources disponibles. Il n'y a eu aucun changement à nos notations du crédit de première qualité au premier trimestre de 2015 ou au 7 mai 2015. Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos objectifs financiers énoncés et les notations du crédit de première qualité qui en résultent, conjugués aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation, continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

### **7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels**

#### **Instruments financiers**

Nos instruments financiers ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2014.

#### *Risque de liquidité*

À la date du présent rapport de gestion, nous pouvons émettre un montant de 1,25 milliard de dollars de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en décembre 2016.

Au 31 mars 2015, nous avons des facilités de crédit disponibles, y compris une facilité de 2,25 milliards de dollars qui arrivera à échéance le 31 mai 2019 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »). De plus, la trésorerie et les placements temporaires s'élevaient à 1 579 millions de dollars au 31 mars 2015. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

#### **Engagements et passifs éventuels**

#### *Obligations d'achat*

Au 31 mars 2015, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 309 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2016, comparativement à des engagements de 321 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2015, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des engagements liés à l'élargissement du réseau à large bande.

### *Obligations en matière d'indemnisation*

Au 31 mars 2015, nous n'avions constaté aucun passif en ce qui a trait à nos engagements d'indemnisation.

### *Réclamations et poursuites*

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, nous avons reçu ou sommes au courant de certaines réclamations possibles (incluant des réclamations en matière de propriété intellectuelle) à notre égard et, dans certains cas, à l'égard de nombreuses autres entreprises de services mobiles et des fournisseurs de services de télécommunications.

La direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, à l'exception des éléments décrits à la *note 23 b)* des états financiers consolidés intermédiaires.

### **7.10 Information sur les actions en circulation**

<b>Actions en circulation (en millions)</b>	<b>31 mars 2015</b>	<b>30 avril 2015</b>
Actions ordinaires	605	605
Options d'achat d'actions ordinaires	4	4
Options d'achat d'actions ordinaires pouvant être exercées	2	2

### **7.11 Transactions entre parties liées**

#### **Placements dans des entités contrôlées importantes**

Au 31 mars 2015, TELUS Corporation contrôlait 100 % des participations dans TELUS Communications Inc., laquelle contrôlait pour sa part 100 % des participations dans Société TELUS Communications et dans SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, soit un pourcentage inchangé par rapport au 31 décembre 2014.

#### **Transactions avec les principaux dirigeants**

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités, et comprennent les membres de notre conseil d'administration et notre équipe de la haute direction, y compris le président dirigeant du conseil. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'établit à 11 millions de dollars au premier trimestre de 2015 et à 10 millions de dollars au premier trimestre de 2014. L'augmentation est attribuable à la hausse de la rémunération fondée sur des actions découlant des fluctuations divergentes du cours des actions ordinaires au cours des périodes respectives. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 24 b)* des états financiers consolidés intermédiaires.

#### **Transactions impliquant des régimes de retraite à prestations définies**

Nous avons versé des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies, comme il est illustré dans le tableau présenté à la *rubrique 7.2*. Nous avons également fourni des services de gestion et d'administration relativement à nos régimes de retraite à prestations définies. Les charges liées à ces services ont été comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts et elles sont non significatives.

#### **Transactions avec des coentreprises immobilières**

Au premier trimestre de 2015, nous avons effectué des transactions avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 18* des états financiers consolidés intermédiaires. Les engagements et les passifs éventuels liés aux coentreprises immobilières comprennent des engagements contractuels jusqu'en 2018 au titre des travaux de construction (environ 148 millions de dollars au 31 mars 2015), et des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (financement de 369 millions de dollars conclu avec deux institutions financières canadiennes en leur qualité de coprêteur à 50 % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 50 %). Des contrats de vente ont été signés relativement à la quasi-totalité des unités de la tour d'habitation de la coentreprise Jardin TELUS et, au 31 mars 2015, environ 93 % des locaux de la tour de bureaux étaient loués.

## 8. Questions comptables

### 8.1 Estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés datés du 31 décembre 2014. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2014. La préparation d'états financiers conformément aux IFRS de l'IASB exige que nous ayons recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre.

### 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

**Produits tirés de contrats conclus avec des clients :** IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré à ce projet conjoint ayant pour objectif de clarifier les principes relatifs à la comptabilisation des produits et d'élaborer une norme commune. La nouvelle norme a été publiée en mai 2014 et remplace les normes et interprétations existantes, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme.

Le 28 avril 2015, l'International Accounting Standards Board a proposé que la date d'application obligatoire soit reportée de un an, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, par suite d'une proposition semblable faite plus tôt au cours du mois par le Financial Accounting Standards Board. Il n'existe aucune certitude que l'International Accounting Standards Board effectuera ce report proposé.

L'incidence de la nouvelle norme et le caractère significatif de cette incidence seront différents pour chaque secteur et chaque entité. Tout comme de nombreuses autres entreprises de télécommunications, nous nous attendons, à l'heure actuelle, à ce que l'application de la norme ait une incidence significative pour la société, principalement en ce qui a trait au moment auquel les produits doivent être comptabilisés, au classement des produits, en ce qui a trait à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à la conclusion d'un contrat avec un client et, possiblement, à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à l'exécution de contrats (tels qu'ils sont définis par la nouvelle norme). Le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et le classement des produits selon qu'ils sont tirés des services ou de l'équipement seront touchés, puisque la méthode du plafond n'a plus d'incidence sur la répartition de la contrepartie entre des arrangements à éléments multiples (des solutions pour nos clients pouvant nécessiter la prestation de plusieurs services et la fourniture de plusieurs produits à des moments différents ou au cours de périodes différentes).

L'incidence du moment auquel les produits sont comptabilisés et du classement des produits devrait se répercuter principalement sur notre secteur des services mobiles. L'évaluation du total des produits comptabilisés sur la durée d'un contrat sera dans une grande mesure non touchée par la nouvelle norme, mais si l'utilisation de la méthode du plafond est interdite, cela accélérera la comptabilisation de ces produits, tant en ce qui a trait à la comptabilisation des entrées de trésorerie provenant des clients qu'en ce qui concerne la comptabilisation des produits selon notre pratique courante (selon la méthode du plafond). Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés du secteur des services mobiles, en supposant des entrées de trésorerie par appareil comparables pour la durée du contrat, les produits sembleraient plus élevés que ceux déterminés selon notre pratique courante (selon la méthode du plafond). Les résultats du secteur des services filaires découlant de transactions, qui incluent la fourniture initiale de matériel subventionné, seront touchés de la même manière.

De même, l'évaluation, sur la durée d'un contrat, du total des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat ne sera pas touchée par la nouvelle norme; cette dernière touchera tant le secteur des services mobiles que le secteur des services filaires. La nouvelle norme fera en sorte que les coûts d'acquisition du contrat et les coûts liés à l'exécution du contrat, s'ils sont significatifs, seront comptabilisés à l'actif et subséquemment passés en charges sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif est associé. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés, en supposant des coûts comparables d'acquisition et d'exécution du contrat par appareil, les mesures de la rentabilité absolues sembleraient plus élevées que celles déterminées selon notre

pratique courante, qui consiste à comptabiliser en charges ces coûts immédiatement.

Nos activités et les systèmes connexes sont complexes, et la comptabilisation de millions de contrats pluriannuels conclus avec nos clients sera touchée. Fait important, nous devons, relativement aux activités de comptabilisation connexes, recueillir des données historiques concernant des millions de contrats pluriannuels existants qui devraient être touchés par la transition à la nouvelle norme. Nous nous attendons à devoir consacrer, au moins jusqu'au milieu de 2016, le temps et les efforts nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations, des jugements et des processus (y compris les exigences supplémentaires liées à nos systèmes informatiques) nécessaires pour assurer la conformité à la nouvelle norme. En conséquence, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

**Autres normes publiées :** Les autres normes publiées qui s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur notre performance financière.

## 9. Mise à jour des hypothèses

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion.

Les hypothèses relatives à nos perspectives pour 2015, telles qu'elles sont décrites à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses »*, de notre rapport de gestion annuel 2014, demeurent inchangées.

## 10. Risques et gestion des risques

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion. Nos risques principaux et nos incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2014. Certaines mises à jour sont présentées ci-après.

### 10.1 Questions de réglementation

L'information qui suit constitue une mise à jour de la *rubrique 10.4, « Questions de réglementation »*, de notre rapport de gestion annuel 2014.

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par la législation fédérale par le truchement du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »), du ministre de l'Industrie et du ministre du Patrimoine canadien. Ces règlements concernent notamment les tarifs, les modalités visant la prestation de services de télécommunications, la concession de licences pour les services de diffusion, la concession de licences de spectre ainsi que les restrictions à la propriété et le contrôle par des non-Canadiens. L'issue des instances réglementaires, des procédures, des appels et des autres faits nouveaux pourrait se répercuter sensiblement sur nos procédures opérationnelles et sur notre rentabilité.

#### **Licences de radiocommunication et exigences relatives aux services d'itinérance mobile et au partage des pylônes d'antennes**

*Licences de spectre pour les services mobiles additionnelles devant faire l'objet d'enchères en août 2015*  
Le 1<sup>er</sup> mai 2015, le ministre de l'Industrie a annoncé que les licences qui n'ont pas été attribuées lors des récentes enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et le spectre des SSFE-3 seront de nouveau disponibles lors de nouvelles enchères prévues en août 2015.

#### *Code de sécurité 6 de Santé Canada*

Le 13 mars 2015, Santé Canada a publié des lignes directrices révisées concernant l'exposition humaine à l'énergie électromagnétique des radiofréquences (c.-à-d. l'énergie provenant de divers appareils électroniques tels que les appareils mobiles, les ondes Wi-Fi de même que les pylônes de radiodiffusion et les tours de téléphonie cellulaire). Ces lignes directrices, appelées le Code de sécurité 6, constituent certaines des lignes directrices les plus rigoureuses du monde. En vertu des licences de spectre qui lui ont été octroyées, TELUS doit se conformer aux limites énoncées dans le Code de sécurité 6. TELUS procède actuellement à l'examen des limites révisées et à la mise en place des mesures voulues pour assurer la conformité à ces limites.

#### *Conformité aux conditions relatives aux licences d'autorisation de radiocommunication et à la réglementation sur les télécommunications*

Industrie Canada réglemente, en autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au

Canada et l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Industrie Canada établit également les conditions de licence d'autorisation de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Bien que nous estimions satisfaire dans l'ensemble aux conditions relatives à nos licences d'autorisation de radiocommunication, rien ne garantit que les autorités considéreront que nous les avons toutes respectées ou qu'en cas de défaut de notre part, une exemption nous sera accordée ou encore que les coûts nécessaires à l'atteinte de la conformité ne seront pas importants. Tout défaut de nous conformer aux conditions relatives aux licences d'autorisation de radiocommunication pourrait entraîner la révocation de nos licences et/ou des pénalités.

Le 18 décembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il compte apporter des modifications à la *Loi sur les télécommunications* et à la *Loi sur la radiocommunication* afin de donner au CRTC et à Industrie Canada l'option d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Les modifications générales portant sur les sanctions administratives pécuniaires qui ont été apportées à la *Loi sur les télécommunications* s'appliquent aux contraventions aux dispositions de la loi ou à toute décision ou tout règlement du CRTC en vertu de la loi. En vertu des modifications, le CRTC sera en mesure d'imposer à une société des sanctions administratives pécuniaires d'un montant maximal de 10 millions de dollars pour la première infraction, et d'un montant maximal de 15 millions de dollars pour chaque infraction subséquente. Les modifications portant sur les sanctions administratives pécuniaires apportées à la *Loi sur la radiocommunication* sont plus ciblées et s'appliquent à l'utilisation non autorisée d'appareils radio, aux contraventions aux nouvelles exigences visant les brouilleurs, ainsi qu'aux contraventions aux règles, normes et procédures relatives aux enchères. Le 16 décembre 2014, le projet de loi C-43, *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*, a reçu la sanction royale, et les dispositions régissant les sanctions administratives pécuniaires ont maintenant prise d'effet. Le 27 mars 2015, le CRTC a publié le Bulletin d'information de Conformité et Enquêtes de Télécom CRTC 2015-111, « Lignes directrices relatives au régime général de sanctions administratives pécuniaires en vertu de la *Loi sur les télécommunications* », dans lequel il énonce son approche à l'égard de la conformité et de l'application de la loi, ainsi que la manière dont il entend utiliser ses nouveaux pouvoirs pour imposer des sanctions administratives pécuniaires.

**Atténuation des risques :** Nous continuons de nous efforcer de nous conformer à l'ensemble des conditions de licence et de renouvellement, et nous prévoyons participer aux futures enchères de spectre pour les services sans fil. Nous avons fait valoir au gouvernement fédéral que l'application des règles relatives aux enchères de spectre devrait se faire de manière équitable, afin que les entreprises de services mobiles établies telles que TELUS puissent présenter leurs soumissions sur un même pied d'égalité que les autres entreprises, en ce qui a trait aux blocs de spectre pouvant être acquis dans le cadre des enchères, ou qu'elles puissent acquérir des licences de spectre disponibles à la vente auprès de nouveaux venus.

### **Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral**

Le CRTC a tenu des instances publiques ayant notamment pour objet l'examen des services filaires de gros (y compris le bien-fondé de rendre obligatoire l'accès par les concurrents aux services de fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné), des services mobiles de gros et du cadre réglementaire relatif aux entreprises de télédiffusion. Il a également annoncé qu'il compte tenir, dans l'avenir, d'autres instances sur les services par satellite et les autres services de transport, ainsi que sur les services de télécommunications de base (y compris le mécanisme national de contribution).

#### *Examen des services filaires de gros*

En décembre 2014, le CRTC a conclu un examen important du cadre réglementaire actuel visant les services filaires de gros, qui avait été amorcé dans le cadre de l'Avis de consultation de télécom CRTC 2013-551, « Examen des services de gros et des politiques connexes ». Nous nous attendons à ce qu'une décision soit rendue au deuxième trimestre de 2015. La décision pourrait modifier les aspects du cadre de réglementation actuel des services filaires de gros. Cet examen permettra notamment de déterminer si les concurrents qui décident de ne pas construire leurs propres installations de fibres optiques jusqu'aux locaux de l'abonné pourront bénéficier de l'accès réglementé aux installations de fibres optiques jusqu'aux locaux de l'abonné de TELUS et d'autres grandes entreprises de câblodistribution et de téléphonie. Ces changements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos futures stratégies commerciales.

#### *Services par satellite et autres services de transport*

Dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-771 publiée le 18 décembre 2013, le CRTC a déterminé

que le coût élevé de transport par satellite constitue un obstacle à l'atteinte de son objectif relatif à la prestation sur réseau à large bande, et a annoncé qu'il comptait mener une enquête concernant les services par satellite. L'enquête, qui a été amorcée le 6 février 2014, a récemment pris fin, et l'enquêteur a présenté son rapport définitif le 9 avril 2015, en parallèle avec la publication de l'Avis de consultation de télécom CRTC 2015-134, « Examen des services de télécommunication de base ». Dans cet avis, le CRTC a confirmé que l'examen des services de télécommunications de base comportera un examen de l'infrastructure de transport par satellite au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui servira également à déterminer s'il y a lieu d'établir un mécanisme pour financer les investissements dans des installations de transport par satellite et dans d'autres installations de transport (se reporter à la section « *Services de télécommunications de base* » ci-dessous).

#### *Examen des services mobiles de gros*

Le 19 juin 2014, la section 27.1 de la *Loi sur les télécommunications* est entrée en vigueur. Cette section plafonne les tarifs d'itinérance liés aux services mobiles de gros qui sont facturés aux entreprises de télécommunications canadiennes pour les services voix, données et textos en itinérance. Ce plafond visant les tarifs d'itinérance liés aux services de gros a été mis en place pendant que le CRTC effectuait un examen visant à déterminer si le marché des services sans fil mobiles de gros était suffisamment concurrentiel et, dans le cas contraire, à déterminer les mesures réglementaires qui doivent être mises en œuvre. Le 5 mai 2015, le CRTC a rendu sa décision lors de son examen des services mobiles de gros. Il a été principalement décidé que le CRTC réglerait les tarifs d'itinérance liés aux services de gros basés sur la technologie GSM au pays que TELUS, Rogers et Bell facturent aux nouveaux fournisseurs de services mobiles. Des propositions de tarifs provisoires doivent être déposées par TELUS, Rogers et Bell d'ici le 4 juin 2015, en fonction du tarif maximal que chacun de ces fournisseurs facture actuellement pour des services d'itinérance de gros basés sur la technologie GSM au pays. Des propositions de tarifs définitifs basés sur la méthode d'établissement des coûts de la phase II du CRTC doivent être déposées par TELUS, Rogers et Bell d'ici le 4 novembre 2015. Le CRTC a également recommandé que le gouverneur en conseil abroge le plafond visant les tarifs d'itinérance liés aux services de gros établi par la section 27.1 de la *Loi sur les télécommunications*. La décision du CRTC ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les activités de TELUS.

#### *Services de télécommunications de base*

Le 9 avril 2015, le CRTC a publié l'Avis de consultation de télécom CRTC 2015-134, dans lequel il annonce qu'il compte procéder à un examen en deux phases afin de déterminer les services de télécommunications (p. ex., voix et large bande) dont tous les Canadiens ont besoin pour participer à l'économie numérique. La première phase constitue une phase de collecte d'information dans le cadre de laquelle le CRTC examinera ses politiques en matière de services de télécommunications de base et recueillera de l'information afin de mieux comprendre quels services de télécommunications sont offerts à l'échelle du Canada et de déterminer si des régions sont mal desservies ou non desservies. La première phase prendra fin le 30 juin 2015. La deuxième phase de l'examen débutera à l'automne 2015, moment auquel le CRTC consultera les Canadiens pour leur demander de fournir des commentaires sur les questions mises en évidence. Les détails concernant cette phase seront publiés à une date ultérieure. À la suite de la deuxième phase, le CRTC tiendra une audience publique à compter du 11 avril 2016. L'examen servira notamment à déterminer si des changements doivent être apportés au mécanisme national de contributions, en vertu duquel les services de télécommunications de base dans les zones de desserte à coût élevé sont subventionnés. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de l'issue de cette instance sur TELUS.

#### *Consultation publique sur les services de télédiffusion et de distribution (examen lié à la conversation Parlons télé)*

En septembre 2014, le CRTC a terminé l'examen du cadre réglementaire relatif aux services de télédiffusion. Un certain nombre de questions ont été analysées dans le cadre de cette instance, y compris la proposition du CRTC visant à accroître la capacité des consommateurs à pouvoir s'abonner à des services de programmation à la carte, la nécessité d'exiger des paiements de contribution des fournisseurs de contenu qui en sont actuellement exemptés et les façons d'établir des tarifs de gros pour les services de programmation dans un contexte qui offre plus de choix aux consommateurs. Le CRTC a maintenant publié toutes les décisions de politique importantes liées à cette consultation, soit la Politique réglementaire de radiodiffusion et de télécom CRTC 2014-576, « Interdiction des politiques d'annulation de 30 jours », et, en janvier, il a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-24, « Transmission en direct des signaux de télévision et programmation locale », et la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-25, « Mesures visant à traiter des problèmes de substitution simultanée ». En mars 2015, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-86, qui s'intéresse aux moyens de promouvoir la création d'un contenu canadien, la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96, qui établit un nouveau cadre réglementaire afin de donner aux Canadiens plus de choix dans la sélection de leurs services de télévision, ainsi que la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-104, qui annonce la mise en place d'un nouveau code des fournisseurs de services de télévision pour lequel le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications agira à titre d'ombudsman. TELUS est d'avis que son approche en matière de

services de télévision est très semblable à celle décrite dans ces décisions de politique, et elle ne s'attend pas à ce que ces décisions aient une incidence significative sur nos activités.

**Atténuation des risques** : Nous continuerons d'encourager le CRTC afin qu'il réduise le champ d'application relatif aux installations réseau qui sont assujetties à un accès obligatoire par les concurrents. Si l'accès par les concurrents à l'infrastructure de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné est réglementé par suite de l'examen des services filaires de gros, les entreprises de télécommunications pourraient possiblement renoncer à investir dans la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné dans l'avenir.

Nous participerons aux deux instances concernant les services par satellite et les services de télécommunications de base, et nous présenterons des arguments contre la mise en place d'un mécanisme de subvention additionnel financé par l'industrie pour les installations situées au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans d'autres régions du Canada.

Nous avons participé à l'instance concernant les services mobiles de gros afin de démontrer que le marché des services mobiles est concurrentiel et qu'il n'y a pas lieu d'ajouter d'autres règles du CRTC en ce qui a trait aux services mobiles de gros, y compris les tarifs d'itinérance et les tarifs liés à l'accès aux pylônes et aux emplacements aux fins des services mobiles.

Nous examinons et améliorons actuellement nos programmes, pratiques et procédures en matière de conformité compte tenu du régime de sanctions administratives pécuniaires ayant une portée plus étendue en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiocommunication*, qui a maintenant pris d'effet.

Nous participons à l'examen des services de télécommunications de base et soulignerons le fait que toute amélioration de l'objectif du service de base actuel ferait en sorte que des modifications connexes devraient être apportées au régime de subvention actuel, ou qu'un nouveau régime devrait être mis en place, afin de financer entièrement toute nouvelle exigence concernant la prestation de services minimaux.

Nous avons participé à la consultation du CRTC concernant la modification du cadre réglementaire qui s'applique aux services de télévision, et nous avons soutenu le CRTC relativement à son objectif qui vise à faire en sorte que nos abonnés des services de télévision bénéficient d'un plus grand choix. Nous nous sommes concentrés sur les modifications qui doivent être apportées au cadre réglementaire afin de résoudre les questions liées à l'intégration verticale du secteur de la radiodiffusion et aux tarifs de gros artificiellement élevés pour des services de programmation maintenus par l'intermédiaire de la vente de services au moyen de gros forfaits (ne reflétant pas la demande des consommateurs à l'égard d'un service donné dans le cadre du forfait). Notre approche en matière de services de télévision cadre en grande partie avec les décisions de politique que le CRTC a publiées récemment et qui sont décrites ci-dessus. Ces décisions nous aident à composer avec les préoccupations que soulève l'intégration verticale dans l'industrie de la radiodiffusion.

### **Code sur les services sans fil du CRTC de portée nationale/Lois provinciales visant la protection des consommateurs**

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-271, « Le Code sur les services sans fil », qui met en place un code de conduite obligatoire visant les fournisseurs qui offrent des services vocaux et de données sans fil mobiles de détail aux particuliers et aux petites entreprises. Le Code sur les services sans fil est applicable à l'échelle du Canada et établit les exigences de base en ce qui a trait aux droits des consommateurs, ainsi que les responsabilités des fournisseurs de services. Il traite de questions telles que la clarté et le contenu des contrats de services sans fil mobiles, l'application de frais de résiliation anticipée et les plafonds obligatoires concernant les frais d'utilisation de données et les frais d'itinérance, ainsi que l'élimination des frais de résiliation après une période de deux ans.

Bien que le Code sur les services sans fil soit entré en vigueur le 2 décembre 2013 et qu'il s'applique aux contrats de services sans fil mobiles signés, modifiés, renouvelés ou prolongés après cette date, le CRTC a également indiqué que le Code sur les services sans fil s'appliquera à tous les contrats de services sans fil à compter du 3 juin 2015, peu importe la date à laquelle ils ont été conclus. Cela pourrait vouloir dire qu'à compter du 3 juin 2015, le Code sur les services sans fil s'appliquera de manière rétrospective à tous les contrats de services sans fil mobiles de détail conclus avec des particuliers et des petites entreprises, y compris les contrats en vigueur avant le 2 décembre 2013. Les contrats prévoyant un solde pour l'appareil qui est réduit sur une période supérieure à 24 mois, ce qui est le cas pour tous les contrats de services sans fil mobiles d'une durée de trois ans qui n'auront pas encore pris fin le 3 juin 2015, ne seront pas conformes au Code sur les services sans fil.

La Cour d'appel fédérale a accordé à TELUS, de même qu'à d'autres importants fournisseurs de services mobiles, une autorisation d'interjeter appel de l'application rétrospective du Code sur les services sans fil. L'appel a été entendu le 12 novembre 2014, et la Cour devrait rendre une décision au plus tard le 12 mai 2015. Si l'application rétrospective du Code sur les services sans fil devait être exigée, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers futurs, car certains de nos abonnés ayant signé un contrat d'une durée de trois ans pourraient ne pas être obligés de payer le solde résiduel pour leur appareil s'ils décident de résilier leur contrat avant l'échéance.

Plusieurs provinces ont promulgué une loi visant la protection des consommateurs ayant une incidence sur les services mobiles, y compris l'Ontario et le Québec. Il se pourrait que nous, et d'autres fournisseurs de services mobiles, devions engager d'importants coûts de conformité, particulièrement parce que les règles fédérales et provinciales ne sont pas entièrement harmonisées.

**Atténuation des risques :** Nous favorisons les exigences prescrites dans le Code sur les services sans fil du CRTC pour normaliser les conditions liées à la prestation de services et pour réduire les coûts de conformité, mais nous avons interjeté appel de l'application rétrospective du Code sur les services sans fil. Le Code est entré en vigueur le 2 décembre 2013, et nous avons ajusté nos pratiques comme il se devait afin d'assurer la conformité aux exigences du Code au plus tard à la date de son entrée en vigueur. De plus, nous avons lancé de nouveaux forfaits d'une durée de deux ans le 30 juillet 2013, soit avant la date obligatoire de mise en place des contrats d'une durée maximale de deux ans. Étant donné que nous sommes assujettis aux lois et règlements fédéraux tels que le Code sur les services sans fil, il se pourrait dans certains cas que nous ne soyons pas tenus de nous conformer à des lois provinciales. Pour gérer nos coûts de conformité dans de tels cas, nous déterminons avec le plus grand soin si la conformité aux lois provinciales encourage notre philosophie selon laquelle nous accordons la priorité aux clients et s'aligne sur les normes fédérales auxquelles nous sommes assujettis.

### **Entreprises de distribution de radiodiffusion**

Le CRTC nous a octroyé des licences aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion par la voie terrestre pour desservir plusieurs localités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta (licences renouvelées en 2009 pour une deuxième période complète de sept ans) et de l'est du Québec (licence renouvelée en 2011 pour une deuxième période complète de sept ans). Nous détenons également une licence aux fins de l'exploitation d'un service national de vidéo sur demande (licence renouvelée jusqu'au 31 août 2016). En juillet 2014, le CRTC a approuvé notre demande de licence d'exploitation d'un service télé à la carte national (dont l'échéance prévue est le 31 août 2020).

#### *Application du cadre de réglementation de l'intégration verticale*

En septembre 2011, le CRTC a annoncé l'élaboration d'un cadre réglementaire pour répondre aux préoccupations soulevées par l'incitation potentielle à un comportement anticoncurrentiel par les entreprises qui sont à la fois propriétaires de services de programmation et de réseaux de distribution (entreprises de radiodiffusion intégrées verticalement). Le CRTC a ultérieurement mis en place un nouveau code de conduite par l'entremise de modifications apportées à divers règlements relatifs à la radiodiffusion et diverses ordonnances d'exemption de radiodiffusion.

Par suite de l'instance liée à la conversation *Parlons télé* pour laquelle une analyse est présentée ci-dessus, le CRTC a accru sa capacité à composer avec les pratiques anticoncurrentielles en remplaçant le code de conduite par un nouveau code sur la vente en gros qui aura force de loi. Ce nouveau code sur la vente en gros comprend de nombreuses nouvelles dispositions concernant les pratiques abusives qu'utilisent les sociétés de radiodiffusion intégrées verticalement relativement à la fourniture de leurs services de programmation. Dans la Décision de radiodiffusion et de télécom CRTC 2015-26, « Plainte contre Bell Mobilité inc. et Québecor Média inc., Vidéotron ltée et Vidéotron s.e.n.c. alléguant une préférence et un désavantage induit et déraisonnables concernant les pratiques en matière de facturation de leurs services de télé mobile Télé mobile de Bell et illico.tv », le CRTC a ordonné à Bell Mobilité et à Vidéotron de cesser d'accorder un avantage injuste à leurs services de télé mobile sur le marché au détriment d'autre contenu Internet, en exemptant leurs propres services de télé mobile des frais d'utilisation de données mensuels standards. Bell Mobilité a sollicité et s'est vu accorder une autorisation d'interjeter appel de cette décision auprès de la Cour d'appel fédérale.

Si les balises concernant l'intégration verticale ne sont pas appliquées de manière stricte au moment opportun, il existe un risque que des concurrents intégrés verticalement haussent injustement les coûts de programmation que des entreprises non intégrées verticalement telles que TELUS doivent payer, ou tentent d'empêcher l'accès à du contenu sur les plateformes numériques telles que les plateformes Internet et mobiles, ou nuisent autrement à notre capacité à attirer et à fidéliser des abonnés de nos services mobiles ou de notre service Télé OPTIK.

**Atténuation des risques** : Notre stratégie consiste à grouper et à intégrer du contenu et des applications et à les rendre accessibles de manière à ce que nos abonnés puissent en profiter. Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'être propriétaire du contenu pour pouvoir l'offrir aux abonnés d'une manière attrayante sur le plan économique, pour autant que les balises réglementaires concernant l'intégration verticale établies par le CRTC soient appliquées rigoureusement et au moment opportun, afin d'éviter que les entreprises concurrentes intégrées verticalement ne bénéficient d'une préférence indue.

Nous favorisons l'application d'un régime en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui permet de s'assurer que tous les consommateurs canadiens continuent de bénéficier d'un accès équitable au contenu de radiodiffusion, quel que soit le distributeur ou la plateforme de leur choix. Nous continuons de préconiser la mise en œuvre rigoureuse et au moment opportun des balises réglementaires concernant l'intégration verticale établies par le CRTC, et l'application judicieuse d'autres balises, au besoin.

## 11. Définitions et rapprochements

### 11.1 Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières

Nous présentons certaines mesures non définies par les PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer le rendement de TELUS et de ses secteurs opérationnels, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non définies par les PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables.

**Intensité du capital** : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) divisées par le total des produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

**Ratio de distribution** : Il s'agit des dividendes du trimestre déclarés par action pour le trimestre clos le plus récent, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires, multipliés par quatre et divisés par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisés par le bénéfice par action de base annuel des exercices).

#### Calcul du ratio de distribution

Périodes de 12 mois closes les 31 mars (en dollars)	2015	2014
Numérateur – Dividende annualisé du premier trimestre déclaré par action ordinaire	1,60	1,44
Dénominateur – Bénéfice net par action ordinaire	2,39	2,08
<b>Ratio (en %)</b>	<b>67</b>	<b>69</b>

**Ratio de distribution du bénéfice net ajusté** : Le ratio historique fondé sur le bénéfice par action déclaré ajusté de manière à ne pas tenir compte des ajustements liés à l'impôt, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, et des éléments ajustés dans le BAIIA est considéré comme plus représentatif du calcul des bénéfices prévisibles. L'objectif sur le plan financier est un ratio de distribution annuel, sur une base prospective plutôt que sur une base actuelle, et est de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective (se reporter à la *rubrique 4.3*).

#### Calcul du ratio de distribution du bénéfice net ajusté

Périodes de 12 mois closes les 31 mars (en dollars)	2015	2014
Numérateur – Dividende annualisé du premier trimestre déclaré par action ordinaire	1,60	1,44
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars) :		
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 463	1 309
Ajouter : prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme après impôt sur le résultat	10	17
Ajouter : ajustements défavorables nets (déduire : ajustements favorables nets) liés à l'impôt sur le résultat	(6)	8
	1 467	1 334
Dénominateur – Bénéfice net ajusté par action	2,40	2,12
<b>Ratio ajusté (en %)</b>	<b>67</b>	<b>68</b>

**Couverture par le bénéfice :** Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

<b>Calcul du ratio de couverture par le bénéfice</b>		
Périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf les ratios)	2015	2014
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 463	1 309
Impôt sur le résultat	513	484
Coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme)	465	408
Numérateur	2 441	2 201
Dénominateur – Coûts d'emprunt	465	408
<b>Ratio (fois)</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>

**BAIIA** (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous présentons le BAIIA et fournissons des indications à ce sujet parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer le rendement consolidé ainsi que l'apport de nos deux secteurs opérationnels. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur du rendement opérationnel d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure du rendement de TELUS ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation moins les montants inscrits aux postes Achat de biens et services et Charge au titre des avantages du personnel.

Nous pourrions également calculer un BAIIA ajusté qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes. En ce qui a trait à la coentreprise immobilière résidentielle Jardin TELUS, qui est prise en compte dans le secteur des services filaires, nous ne prévoyons pas conserver une participation dans la tour d'habitation en copropriété du projet Jardin TELUS une fois que les travaux de construction seront terminés. En ce qui a trait à la coentreprise immobilière résidentielle Jardin TELUS, nous avons, aux premiers trimestres de 2015 et de 2014, comptabilisé des pertes liées à la participation de néant.

<b>Rapprochement du BAIIA</b>		
Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014
<b>Bénéfice net</b>	<b>415</b>	<b>377</b>
Coûts de financement	117	102
Impôt sur le résultat	147	135
Amortissement des immobilisations corporelles	347	346
Amortissement des immobilisations incorporelles	109	117
<b>BAIIA</b>	<b>1 135</b>	<b>1 077</b>

**BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires :** Nous présentons cette mesure en tant qu'indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Cette mesure sert aussi au calcul du *ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires* et du *ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires*.

<b>Calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires</b>		
Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014
<b>BAIIA</b>	<b>1 135</b>	<b>1 077</b>
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	17	8
<b>BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires</b>	<b>1 152</b>	<b>1 085</b>

**Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires :** Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Cette mesure est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS (se reporter à la *rubrique 7.6*).

**BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) :** Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Nous calculons cette mesure comme une simple mesure de substitution des flux de trésorerie consolidés et des flux de trésorerie de nos deux secteurs opérationnels. Le BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement peut être utilisé à des fins de comparaison avec les résultats présentés par les autres sociétés de télécommunications avec le temps, et il est assujéti aux questions possibles de comparabilité du BAIIA décrites ci-dessus.

**Calcul du BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014
<b>BAIIA</b>	<b>1 135</b>	1 077
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	(635)	(496)
<b>BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)</b>	<b>500</b>	581

**Flux de trésorerie disponibles :** Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement (excluant les acquisitions de licences de spectre) et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

**Calcul des flux de trésorerie disponibles**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014
<b>BAIIA</b>	<b>1 135</b>	1 077
Coûts de restructuration, déduction faite des décaissements	(7)	(15)
Éléments des tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions	(23)	16
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	28	22
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(27)	(29)
Intérêts versés	(85)	(61)
Intérêts reçus	—	1
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	(635)	(496)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt	386	515
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	(115)	(224)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>271</b>	291

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des entrées liées aux activités d'exploitation.

**Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des entrées liées aux activités d'exploitation**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>271</b>	291
Ajouter (déduire) :		
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	635	496
Ajustements aux fins du rapprochement avec les entrées liées aux activités d'exploitation	(188)	(189)
<b>Entrées liées aux activités d'exploitation</b>	<b>718</b>	598

**Dettes nettes :** Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche à court terme de la dette à long terme. La dette nette est un élément du *ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires*.

### Calcul de la dette nette

Aux 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme	11 439	8 120
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	51	34
Trésorerie et placements temporaires	(1 579)	(52)
Emprunts à court terme	100	100
<b>Dette nette</b>	<b>10 011</b>	<b>8 202</b>

**Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires :** Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires sur 12 mois. Nous avons révisé notre objectif à long terme sur le plan financier relatif à cette mesure, la nouvelle fourchette étant maintenant de 2,00 à 2,50 fois, comparativement à 1,50 à 2,00 fois précédemment (se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »).

**Montant net des charges d'intérêts :** Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Aucun recouvrement lié au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette n'a été comptabilisé au cours des périodes de 12 mois closes les 31 mars 2015 et 2014. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts. Le montant net des charges d'intérêts s'est établi à 462 millions de dollars au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2015, et à 411 millions de dollars au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2014.

**Coûts de restructuration et autres coûts similaires :** Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles opérationnels. Les autres coûts similaires comprennent les coûts externes supplémentaires engagés relativement aux acquisitions d'entreprises.

### Composantes des coûts de restructuration et autres coûts similaires

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015	2014
Achat de biens et services	12	—
Charge au titre des avantages du personnel	5	8
<b>Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA</b>	<b>17</b>	<b>8</b>

## 11.2 Indicateurs opérationnels – services mobiles

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une entité de télécommunications sans fil. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB.

**Produits moyens par appareil d'abonné (« PMAA ») mensuels** Nombre, exprimé en pourcentage mensuel, obtenu au moyen de la division des produits tirés des services de réseau par le nombre moyen d'appareils en service dans le réseau au cours de la période.

**Taux de désabonnement, par mois** Nombre d'appareils d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau au cours de la période, exprimé sous forme de taux mensuel. L'appareil d'un abonné des services prépayés de TELUS ou des services prépayés Koodo est désactivé lorsque ce dernier n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

**Frais d'acquisition** Montant total au titre du financement des appareils (coût des appareils pour TELUS, moins le montant initial facturé au client), des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion qu'il faut déboursier pour l'acquisition initiale des abonnés au cours d'une période donnée. Tels qu'ils sont définis, les frais d'acquisition excluent les frais engagés pour conserver les abonnés existants (frais de fidélisation).

**Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné** Frais d'acquisition divisés par les ajouts bruts d'abonnés au cours de la période.

**Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau** Coûts directs liés aux activités de marketing et aux promotions (y compris le financement des appareils et les commissions) visant à fidéliser les abonnés existants, divisés par les produits tirés des services de réseau.

**Volumes de fidélisation** Nombre d'appareils d'abonnés conservés au cours de la période en raison des efforts au chapitre de la commercialisation et des promotions, qui donnent lieu à l'échange d'appareils par les abonnés ou au renouvellement de leur contrat.

**Appareil d'abonné des services mobiles (« abonné »)** Unité génératrice de produits active et récurrente (p. ex., un téléphone cellulaire, une tablette ou une clé Internet mobile) dotée d'un numéro d'identité d'abonné unique (numéro SIM ou IMEI), qui donne accès aux réseaux mobiles de transmission de la voix ou de données à des fins de communication. De plus, TELUS établit une relation directe avec l'utilisateur de chaque appareil aux fins de la facturation ou des services de soutien. Les appareils d'abonnés excluent les appareils offrant les services machine à machine (un sous-ensemble de l'Internet des objets) tels que ceux utilisés pour effectuer le suivi des biens, les systèmes de contrôle à distance et les compteurs, les distributeurs automatiques et les guichets automatiques sans fil.

# Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global

(non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Trimestres	
	2015	2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Services	2 829 \$	2 702 \$
Équipement	182	172
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	3 011	2 874
Autres produits d'exploitation	17	21
	<b>3 028</b>	<b>2 895</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achat de biens et services	1 284	1 222
Charge au titre des avantages du personnel	609	596
Amortissement des immobilisations corporelles	347	346
Amortissement des immobilisations incorporelles	109	117
	<b>2 349</b>	<b>2 281</b>
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>679</b>	<b>614</b>
Coûts de financement	117	102
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔT</b>	<b>562</b>	<b>512</b>
Impôt sur le résultat	147	135
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>415</b>	<b>377</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		
<b>Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat</b>		
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	(4)	3
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger	10	7
Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente	(3)	(4)
	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat</b>		
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	237	162
	<b>240</b>	<b>168</b>
<b>BÉNÉFICE GLOBAL</b>	<b>655 \$</b>	<b>545 \$</b>
<b>BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE</b>		
De base	0,68 \$	0,61 \$
Dilué	0,68 \$	0,60 \$
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION</b>		
De base	608	622
Dilué	610	624

# États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	1 579 \$	60 \$
Débiteurs	1 388	1 483
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir	19	97
Stocks	315	320
Charges payées d'avance	334	199
Avances aux coentreprises immobilières	127	—
Actifs dérivés courants	22	27
	<b>3 784</b>	<b>2 186</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles, montant net	9 282	9 123
Immobilisations incorporelles, montant net	7 818	7 797
Dépôts relatifs aux licences de spectre des SSFE-3	302	—
Goodwill, montant net	3 761	3 757
Avances aux coentreprises immobilières	—	120
Coentreprises immobilières	22	21
Autres actifs non courants	312	213
	<b>21 497</b>	<b>21 031</b>
	<b>25 281 \$</b>	<b>23 217 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Emprunts à court terme	100 \$	100 \$
Créditeurs et charges à payer	1 934	2 019
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer	27	2
Dividendes à payer	243	244
Facturation par anticipation et dépôts de clients	743	753
Provisions	115	126
Tranche à court terme de la dette à long terme	644	255
	<b>3 806</b>	<b>3 499</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Provisions	351	342
Dette à long terme	10 795	9 055
Autres passifs non courants	707	931
Impôt sur le résultat différé	1 944	1 936
	<b>13 797</b>	<b>12 264</b>
<b>Passif</b>	<b>17 603</b>	<b>15 763</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	7 678	7 454
	<b>25 281 \$</b>	<b>23 217 \$</b>

# Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2015	2014
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	415 \$	377 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :		
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles	456	463
Impôt sur le résultat différé	(73)	19
Charge de rémunération fondée sur des actions	(23)	16
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	28	22
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(27)	(29)
Autres	(4)	(22)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	(54)	(248)
Entrées liées aux activités d'exploitation	718	598
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	(613)	(548)
Paiements en trésorerie au titre des dépôts relatifs aux licences de spectre	(302)	(229)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions et placements connexes	(4)	(37)
Avances et apports aux coentreprises immobilières	(8)	(14)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	1	—
Produit des cessions	5	5
Autres	(5)	(4)
Sorties liées aux activités d'investissement	(926)	(827)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	(244)	(222)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(156)	(159)
Émission et remboursement d'emprunts à court terme	—	(300)
Émission de titres de créance à long terme	2 847	761
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	(711)	(135)
Autres	(9)	—
Entrées (sorties) liées aux activités de financement	1 727	(55)
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE</b>		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	1 519	(284)
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	60	336
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	1 579 \$	52 \$
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>		
Intérêts versés	(85) \$	(61) \$
Intérêts reçus	— \$	1 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net	(115) \$	(224) \$

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
<b>Produits d'exploitation</b>								
Produits externes	1 672 \$	1 555 \$	1 356 \$	1 340 \$	— \$	— \$	3 028 \$	2 895 \$
Produits intersectoriels	14	13	43	41	(57)	(54)	—	—
	<b>1 686 \$</b>	<b>1 568 \$</b>	<b>1 399 \$</b>	<b>1 381 \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>(54) \$</b>	<b>3 028 \$</b>	<b>2 895 \$</b>
<b>BAIIA<sup>1</sup></b>	<b>744 \$</b>	<b>690 \$</b>	<b>391 \$</b>	<b>387 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 135 \$</b>	<b>1 077 \$</b>
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre <sup>2</sup>	248 \$	165 \$	387 \$	331 \$	— \$	— \$	635 \$	496 \$
<b>BAIIA, moins les dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre</b>	<b>496 \$</b>	<b>525 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>581 \$</b>
					<b>Produits d'exploitation</b>		<b>3 028 \$</b>	<b>2 895 \$</b>
					Achat de biens et services		<b>1 284</b>	1 222
					Charge au titre des avantages du personnel		<b>609</b>	596
					<b>BAIIA</b>		<b>1 135</b>	1 077
					Amortissement des immobilisations corporelles		<b>347</b>	346
					Amortissement des immobilisations incorporelles		<b>109</b>	117
					<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>679</b>	614
					Coûts de financement		<b>117</b>	102
					<b>Bénéfice avant impôt</b>		<b>562 \$</b>	<b>512 \$</b>

1. Le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des biens et services achetés et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
2. Total des dépenses d'investissement.



# Communiqué de presse

## **TELUS Corporation AVIS DE DIVIDENDE EN ESPÈCES**

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE que le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de quarante-deux cents (0,42 \$) canadiens par action sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 2 juillet 2015 aux détenteurs inscrits à la clôture des marchés le 10 juin 2015.

Par ordre du conseil d'administration

Monique Mercier

Vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et secrétaire générale

Vancouver, Colombie-Britannique  
6 mai 2015

Relations avec les investisseurs

1-800-667-4871

[ir@telus.com](mailto:ir@telus.com)